



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Marc DIDIER, Président de l'ADASEA du Gers



Rapport moral 2024

2024 a été une année mouvementée pour l'agriculture et l'environnement.

Si on peut se réjouir que l'agriculture ait été reconnue « d'intérêt général majeur » en ce qu'elle assure la souveraineté alimentaire, on peut déplorer l'opposition qui a été relayée et amplifiée dans les médias et les politiques entre agriculture et protection de l'environnement à l'occasion des mouvements des syndicats agricoles.

Pour nous à l'ADASEA du Gers, les deux sont intimement liées, et c'est notre raison d'être depuis 15 ans que de faire de l'environnement un objet de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable.

Plus que jamais, je pense que l'ADASEA est à sa place pour assurer un espace de dialogue et proposer aux agriculteurs des actions opérationnelles et innovantes en matière d'agro-écologie, de protection de l'eau et de la biodiversité, d'aménagement du territoire, d'entretien de l'espace et de transition énergétique.

Je vais notamment citer le LIFE COTEAUX GASCONS, qui a accompagné 188 éleveurs dans la restauration de leurs prairies et leurs aménagements parcellaires, tout en améliorant la continuité écologique, la biodiversité et les services rendus par ces milieux. Je pourrais également parler des contrats que nous proposons aux agriculteurs et qui valorisent leurs pratiques en faveur de l'environnement : MAEC, PSE, Epiterre, NATURA 2000... sans compter tous ceux qui s'engagent dans la gestion et la restauration de leurs milieux humides, accompagnés par la CATZH.

Notre double expertise agricole / environnementale, qui s'étoffe d'année en année, nous permet également de répondre aux nombreuses sollicitations des porteurs de projets privés ou publics pour une meilleure compatibilité des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement (Urbanisme, Energies Renouvelables, Infrastructures, ...), toujours dans un souci de recherche de solutions positives.

Je remercie tous les agriculteurs, gestionnaires et partenaires qui nous sollicitent, nous accompagnent et nous permettent de mener à bien toutes ces actions en faveur de l'agriculture et de l'environnement !





Sommaire

01

L'ASSOCIATION _____ p. 04 - 05

- Les Membres & l'objet social de l'ADASEA du Gers
- L'équipe technique en 2024

02

LE LIFE COTEAUX GASCONS _____ p. 06 - 09

03

LES ZONES HUMIDES _____ p. 10-15

- La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides
- La restauration des zones humide de la Midouze
- Le Plan de Gestion de la zone humide de l'Isle-Jourdain

04

NATURA 2000 _____ p. 16 - 17

05

L'AGROENVIRONNEMENT _____ p. 18 - 23

- Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques MAEC
- Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques des prairies
- Les Paiements pour Services Environnementaux
- Epiterre

06

TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL _____ p. 24 - 27

- Diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme
- Études préalables de Compensation Agricole
- Accompagnement des projets agri voltaïques

07

PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPÈCES ET DES TRAMES _____ p. 28 - 31

- Études des impacts des aménagements sur la Faune Flore et Habitats
- Évaluation et suivi des pratiques sur la biodiversité
- Urbaflore
- Messiflore

08

RÉSEAUX _____ p. 32 - 33

- Imagin'Rural
- Le collège des gestionnaires

09

GLOSSAIRE _____ p. 34

10

BILAN COMPTABLE 2024 _____ p. 35

Les Personnes morales membres du Conseil d'Administration

Organismes représentant le monde rural

FDSEA 32

Jeunes agriculteurs 32

Confédération Paysanne 32

Coordination rurale 32

Chambre d'agriculture 32

AGC CER France

C.A.C.G

Crédit agricole P.G.

FD Chasseurs Gers

FD CUMA 32

FD Pêcheurs Gers

Maison de l'élevage 32

MODEF 32

MSA Midi-Pyrénées sud

SAFER Occitanie

Le Collège de Gestionnaires

Adhérents du collège de gestionnaires

Agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...

Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels.

Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales.

Ce collège a réuni 182 gestionnaires en 2024.

L'Objet social de l'ADASEA du Gers

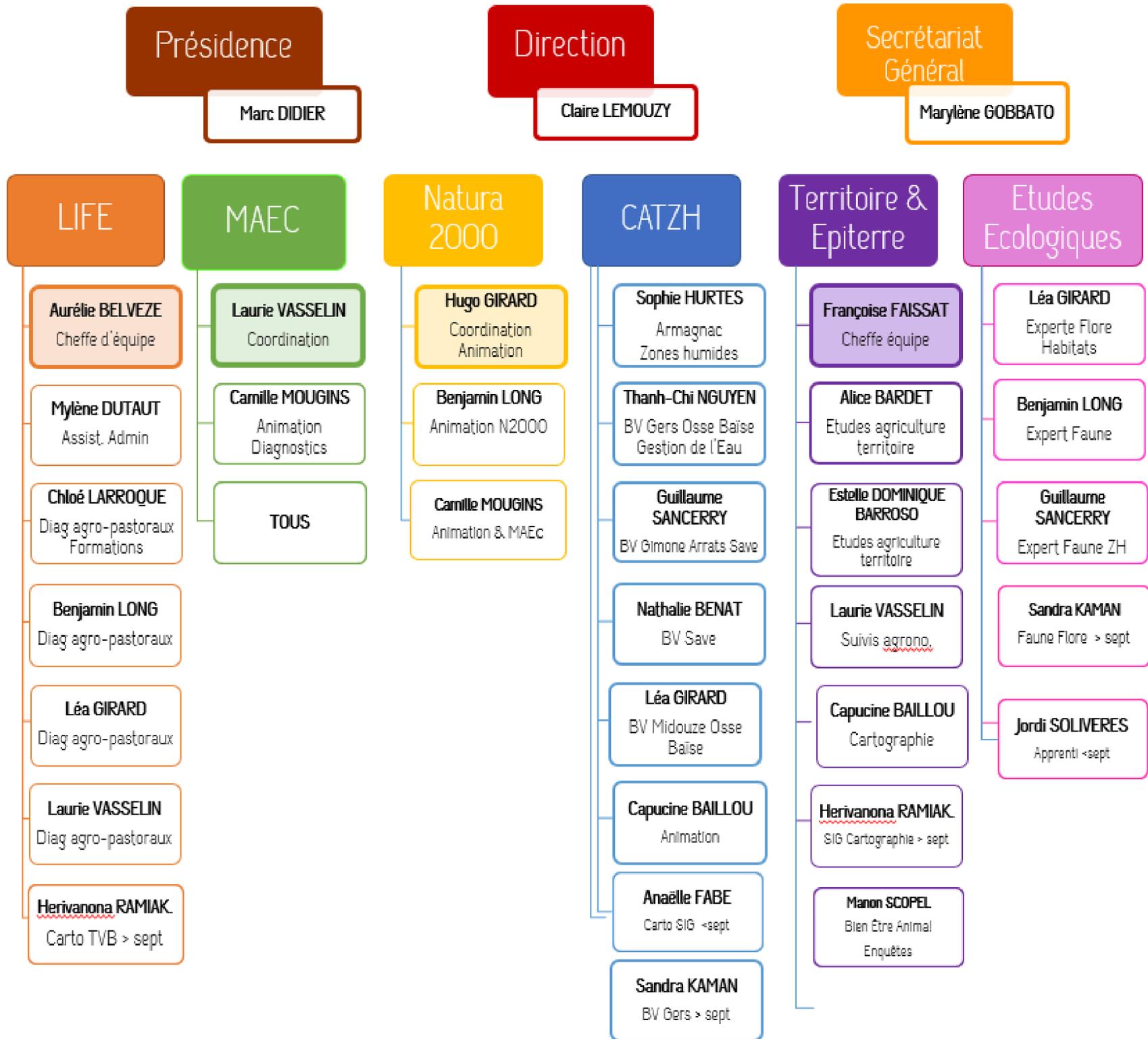
Faire de l'Environnement un objet de cohésion agricole et rurale, de lien social et durable

- Apporter son concours à la profession agricole, aux acteurs du monde rural et aux gestionnaires des milieux pour la conception et la mise en œuvre d'actions relatives à l'agro-écologie, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, le développement local durable, la transition énergétique.
- Assurer le lien entre la profession agricole et les autres acteurs du monde rural sur les questions relatives à ces domaines, en particulier sur les thématiques environnementales, de l'eau et de la biodiversité.
- Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre des politiques agricoles, environnementales et rurales, décidées par l'Europe, l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales.
- Mettre en œuvre des actions relevant des domaines précités dans le cadre de prestations.
- Conduire des animations territoriales en favorisant l'intégration et la prise en compte des préoccupations environnementales et la contribution de l'agriculture aux démarches de Développement Durable sous l'angle économique, social et environnemental.
- Assurer une veille sur les innovations agro-écologiques et les démarches environnementales des territoires, et intervenir dans les champs des services d'intérêt collectif aux territoires.
- Assurer, en accompagnement de ses missions, une activité de formation professionnelle.

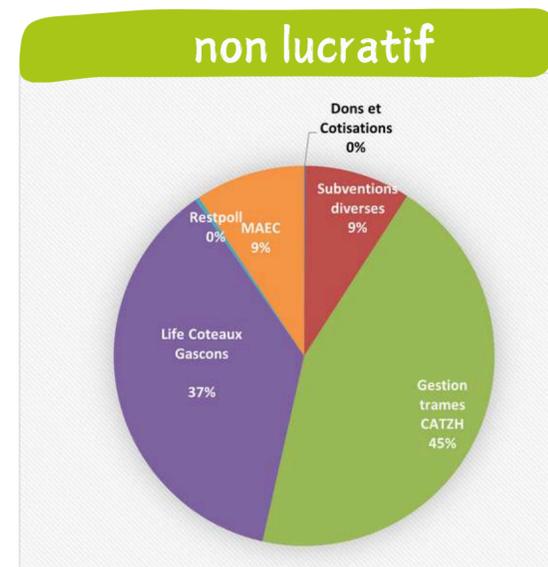
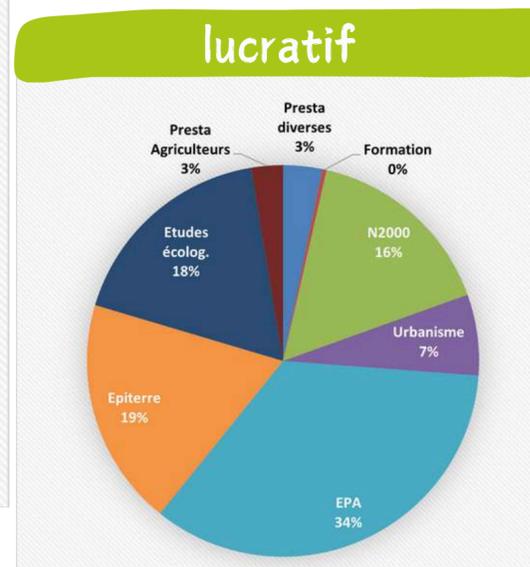
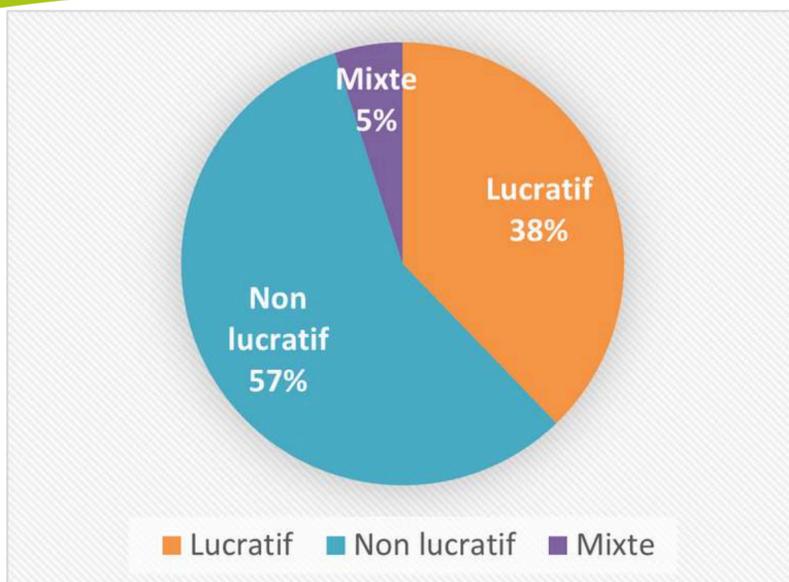


L'Association

L'équipe technique 2024



Répartition des ETP par secteur d'activité



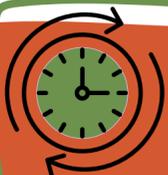
Depuis octobre 2020, un programme d'actions est déployé dans le but de sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire, de valoriser leurs actions et de les accompagner dans la restauration des milieux liés à l'élevage.

Cette opération est portée par 4 structures : l'ADASEA du Gers, la Safer Occitanie, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CPIE Pays Gersois.



Les actions menées en 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement à la restauration de milieux: diagnostics agro-écologiques, actions de restauration et aménagements parcellaires, réimplantation de prairies avec récolte de semences locales et réensemencement
- Poursuite de l'accompagnement foncier : enquêtes et animation foncière, mise en relation, mise en place de clauses environnementales dans des contrats de vente ou de location
- Articulation et intégration des enjeux du LIFE dans les politiques publiques agricoles et environnementales (MAEC)
- Échanges sur les pratiques : organisation/planification de rencontres techniques et de formations
- Réunions de sensibilisation à destination des élus
- Co-organisation du Concours des Pratiques Agro-Écologiques
- Travail sur de nouveaux outils de communication : poster, panneaux, sentier pédagogique
- Développement d'actions avec la Recherche (projet RestPoll)



Perspectives 2025

FINALISER & ÉVALUER LES ACTIONS ET PRÉPARER L'APRÈS-LIFE

- Finaliser les actions en cours : diagnostics, actions de restauration et de communication
- Évaluer les actions : suivi des habitats/faune/flore, suivi des actions, évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques
- Accueillir la visite de CINEA (financeur européen)
- Organiser le séminaire de restitution
- Rédiger les livrables et le rapport de fin de projet



LIFE est l'instrument financier de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique.

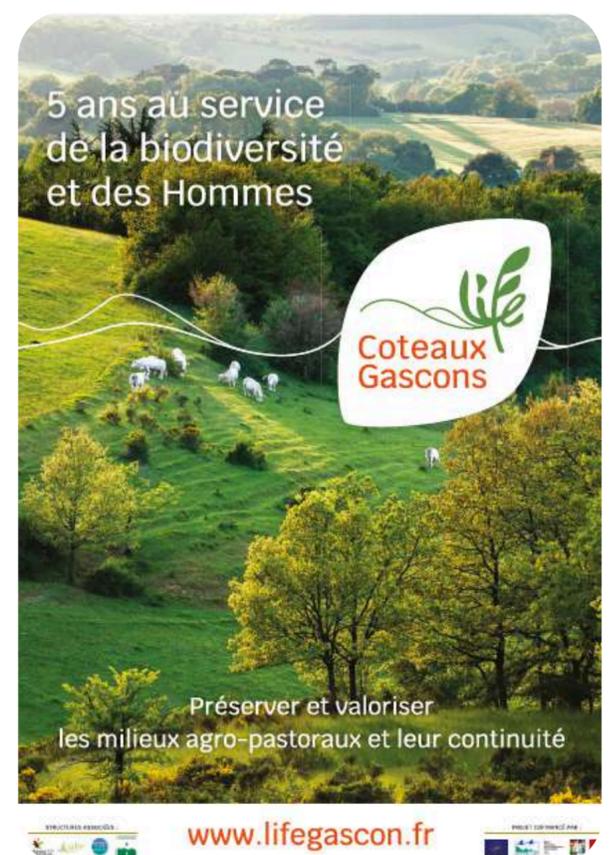
Le LIFE Coteaux Gascons est financé par :



Et soutenu par :



2 posters à votre disposition



Le LIFE Coteaux Gascons



Le LIFE diagnostique

Le diagnostic agroécologique est un outil d'analyse spécialement mis en place par l'ADASEA pour répondre aux enjeux de restauration et de gestion des Milieux Ouverts Agro Pastoraux.

Il s'adresse aux propriétaires et/ou agriculteurs, gestionnaires de MOAP et se décline en 1 volet écologique et 1 volet agronomique.

Selon la nature de l'accompagnement, 2 modalités sont proposées :

- Un accompagnement technique avec un **engagement sur 5 ans** à la gestion du milieu.
- Un accompagnement à la fois technique et financier avec un **engagement sur 10 ans** à la gestion du milieu.



85 diagnostics d'exploitation supplémentaires en 2024 (188 au total)



Sur une surface totale de 15 226 ha dont 7 054 ha de MOAP.



46 % en polyculture-élevage et 35% en élevage exclusif



41 % élèvent des bovins allaitants et 23 % élèvent des ovins allaitants.



77 % d'hommes et 23 % de femmes
48 % ont entre 31 et 50 ans et 41 % plus de 50 ans

Le LIFE restaure et équipe les parcelles

188 projets de reprise d'exploitation, d'élevage et de prairies, de re-création de prairies naturelles, d'aménagements parcellaires et des équipements collectifs accompagnés.

1,82 millions € de travaux et équipements financés

Réouverture	155 ha	Chemin d'accès	600 m
Nivellement	1,5 ha	Clôtures	130km
Réimplantation de prairies	191 ha	Mare et gestion de l'eau	19



Avant / Après



Majorité des semis effectués à l'automne 2024

Bouche à oreille très efficace

Enveloppé dédiée aux actions de réouverture et d'aménagements parcellaires totalement consommée



Peu de candidats pour la réouverture de milieux par rapport aux objectifs

Important nombre de candidats pour renouvellement de clôtures (non financé)



Des conseillers dédiés au territoire

Léa GIRARD, Chloé LARROQUE et Benjamin LONG accompagnent les gestionnaires. Laurie VASSELIN et Camille MOUGINS ont rejoint l'équipe LIFE Coteaux Gascons en 2024,



Zoom sur le domaine de Valentées

Diagnostic, accompagnement technique et financier pour l'exploitation du lycée agricole de Mirande qui fait évoluer la gestion des prairies.

- 5 hectares de réouverture de zones embroussaillées
- 20 hectares de « vieillissement » de prairies temporaires
- 7000 ml de clôtures

Les actions du LIFE serviront dans le cadre des formations dispensées par le lycée et les parcelles serviront de support pour du suivi botanique au-delà du LIFE.



Zoom sur la Fédération Départementale des CUMA du Gers

Le LIFE permet le renforcement d'un partenariat déjà en place. Deux types d'actions

- journées techniques : exemple participation le 11/06/24 à la journée prairie ou co-organisation comme le 19/09/24
- appui technique :
 - Récolte de semences prairiales : choix stratégique de la méthode de récolte et recherche intervenant
 - Conseil sur matériel pour restauration en terrain difficile
 - Achat : Réponses techniques aux CUMA et au LIFE



RestPoll



Zoom sur RestPoll

Le projet RestPoll ("Restaurer des habitats pour les **pollinisateurs** dans les paysages agricoles européens sur la base d'approches participatives multi-acteurs") est un projet européen ayant pour ambition la restauration des insectes pollinisateurs et de leurs services à travers la restauration de leurs habitats dans les paysages agricoles.

Un objectif central du projet est la mise en place d'un réseau européen de «Living Labs », ou lieux d'expérimentation, au cœur desquels, expériences, recherches et innovations se déroulent collaborativement dans des contextes concrets tout en impliquant directement les acteurs locaux.

Le LIFE Coteaux Gascons est un des 18 sites en Europe qui se lance dans cette démarche, représentant les paysages agricoles caractérisés par la polyculture-élevage.

Le travail a débuté au printemps 2024 avec des suivis de pollinisateurs et un stage sur les paiements pour service écosystémique.

Le jeudi 21 novembre 2024 après-midi a eu lieu la réunion de tous les acteurs et actrices pour travailler sur les attentes des Coteaux Gascons vis-à-vis du projet RestPoll et ce que les Coteaux Gascons peuvent apporter à la démarche.

Partenaires : PEPR Solubiod, INRAE, Dynafor, Lereps, Ensfea Toulouse, Auzeville Ciheam et l'IAMM

Le LIFE Coteaux Gascons



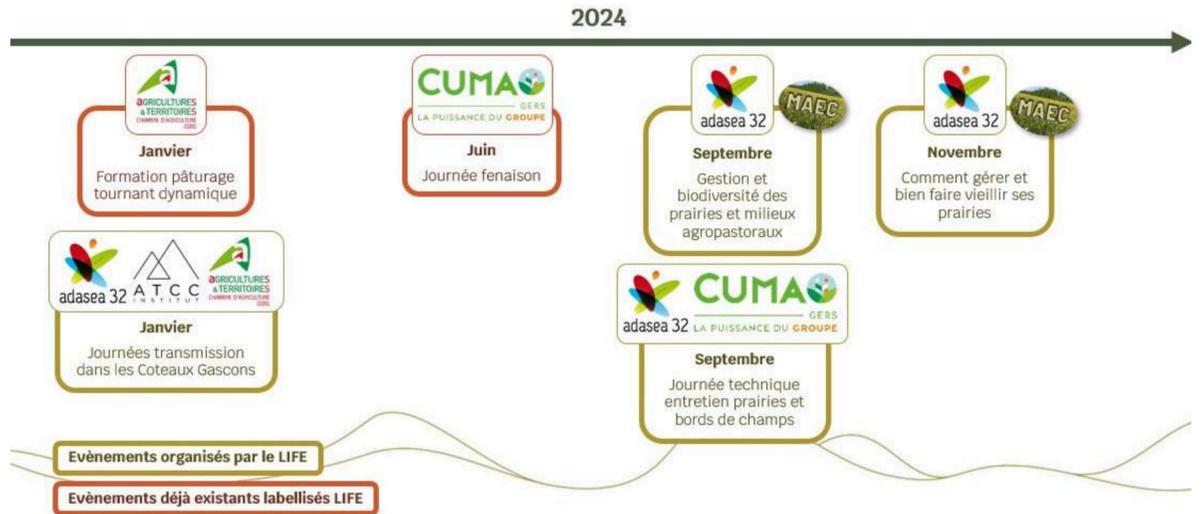
Le LIFE cultive aussi les échanges

Dans la poursuite de l'année précédente, en 2024 plusieurs initiatives labellisées ou organisées par le LIFE Coteaux Gascons ont été menées pour **favoriser le partage de connaissances** (échanges, rencontres techniques, formations).

Ces actions représentent une avancée significative vers une diffusion et une sensibilisation plus efficace autour de l'activité agricole.

Une nouveauté cette année : 2 journées labellisées formation MAEC (voir page 19)

Formations et rencontres pour et avec les agriculteurs



Évènements 2024: Le LIFE a animé le territoire

Tout au long de l'année, le LIFE a accueilli et est intervenu auprès du grand public et des scolaires : Foire agricole de Barcelonne-du-Gers, Fête des foins (Villefranche d'Astarac), Foire de la Madeleine (Montesquiou), Gascogn'Agri (Maignaut-Tauzia), Festi'Ferme (Sansan) **6 animations menées en 2024, 277 personnes sensibilisées issues ou non du milieu agricole, des participants toujours attentifs, intéressés et curieux !**



La re-fête des Coteaux à Estang le 07 juillet 2024

La deuxième édition de la Fête des Coteaux a réuni une centaine de personnes dans les Arènes d'Estang autour d'ateliers ludiques, d'une balade thématique ; les visiteurs ont également pu assister à un spectacle de théâtre "Droit dans mes bottes" sur le thème de la transmission.

Rencontres et réseautage à différentes échelles

Le LIFE Coteaux Gascons échange régulièrement avec les différentes institutions pour faire remonter les enjeux de la préservation d'une activité d'élevage extensif à l'herbe garant de la bonne gestion des milieux. Cette année encore, plusieurs rencontres et interventions ont eu lieu aussi bien au niveau local que régional ou national.

Les rencontres avec les élus

Objectif = Sensibiliser les élus sur les communes du LIFE aux enjeux et outils à leur disposition concernant les milieux ouverts agro-pastoraux.

D'avril à octobre 2024 :

- Organisation d'une série de 10 réunions locales LIFE avec interventions PETRs et CATZH32
- Participation au congrès de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Gers
- Avec la Chambre d'Agriculture réunion de restitution enquêtes transmission sur la communauté de communes Cœur d'Astarac
- Visite avec les élus locaux et de la Région Occitanie sur le site Natura 2000 « Coteaux et Vallée de la Lauze »
- Présentation des outils environnementaux et fonciers à disposition des collectivités et des agriculteurs
- Échanges sur les problématiques d'élevage et de foncier au niveau local.

Rencontres à destination des maires, élus des conseils municipaux et des équipes techniques				
10 RENCONTRES AU PROGRAMME: DES TÉMOIGNAGES ET DES EXEMPLES CONCRETS VOUS PERMETTRONT DE CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS Outils FONCIERS ET ENVIRONNEMENTAUX À VOTRE DISPOSITION AINSI QUE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE LIFE COTEAUX GASCONS				
ESPIGN SALLE DE LA LAITIE MARDI 9 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	LEZOU SALLE DES VETES MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	ANNULÉ MONT DASTABAC SALLE DE LA LAITIE MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	REPROGRAMMÉ à L'AUTOIRRE SAINT-ARNAUD SALLE DES VETES MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	SARANON SALLE DES VETES MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00
Accompagner les éleveurs pour gérer les milieux en herbe : comment je m'y prends ?	Anticiper et remobiliser pour éviter l'abandon des parcelles en herbe : comment je m'y prends ?	Répondre à la demande des propriétaires pour la gestion de leurs parcelles en herbe : comment je m'y prends ?	Restaurer des parcelles communales en herbe : comment je m'y prends ?	Pratiques naturelles innovantes : quels enjeux de préservation et de valorisation ? quels rôles des collectivités ?
Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de Bernard LASSPOTTE, maire de Saint-Arnaud	Intervention de La Colline d'Armagac, technicien aux zones humides
VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO
PANJAS FOYER BALAI MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	DARTEMUN (AZAN) SALLE DE LAITIE MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	VAL-ESTERAC SALLE DE CONFÉRENCE MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	AUSAN SALLE POLYVALENTE MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00	MAUNABIES SALLE DES VETES MARDI 23 AVRIL 2024 10H00 à 12H00
LIFE Coteaux Gascons et Plan Alimentaire Territorial : mêmes objectifs !	LIFE Coteaux Gascons et Plan Alimentaire Territorial : mêmes objectifs !	Haies et élevage extensif à l'herbe : un duo gagnant !	Accompagner les éleveurs pour gérer les milieux en herbe : comment je m'y prends ?	Anticiper et remobiliser pour éviter l'abandon des parcelles : comment je m'y prends ?
Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de PETR, Pays d'Armagac	Intervention de Bernard LASSPOTTE, maire de Saint-Arnaud	Intervention de Bernard LASSPOTTE, maire de Saint-Arnaud
VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO	VISITE TERRAIN SELON LES CONDITIONS MÉTÉO

La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides



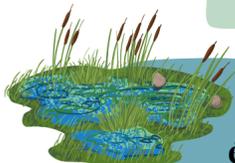
Préserver les milieux humides : mares, étangs, prairies humides et/ou inondables.
Encourager des pratiques compatibles avec le maintien de leurs fonctionnalités.
Animer un réseau de gestionnaires : agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités.



Quelques chiffres de la CATZH en 2024

926 adhérents au Réseau des gestionnaires de zones humides de Gascogne, représentant un total de :

2067 sites pour une surface de : 2 436 hectares de milieux humides



142 sites restaurés avec l'accompagnement de la CATZH (119 mares et étangs et 53ha de prairies inondables et/ou humides à jacinthe de Rome)

19 sous-bassins versants ont un diagnostic exhaustif de leurs milieux humides.

69 collectivités ont bénéficié des services de la CATZH



Toutes les fiches techniques de la CATZH et les bulletins d'information sont disponibles en téléchargement sur le site de l'ADASEA 32 (<https://www.adasea32.fr/documentations-catzh>)

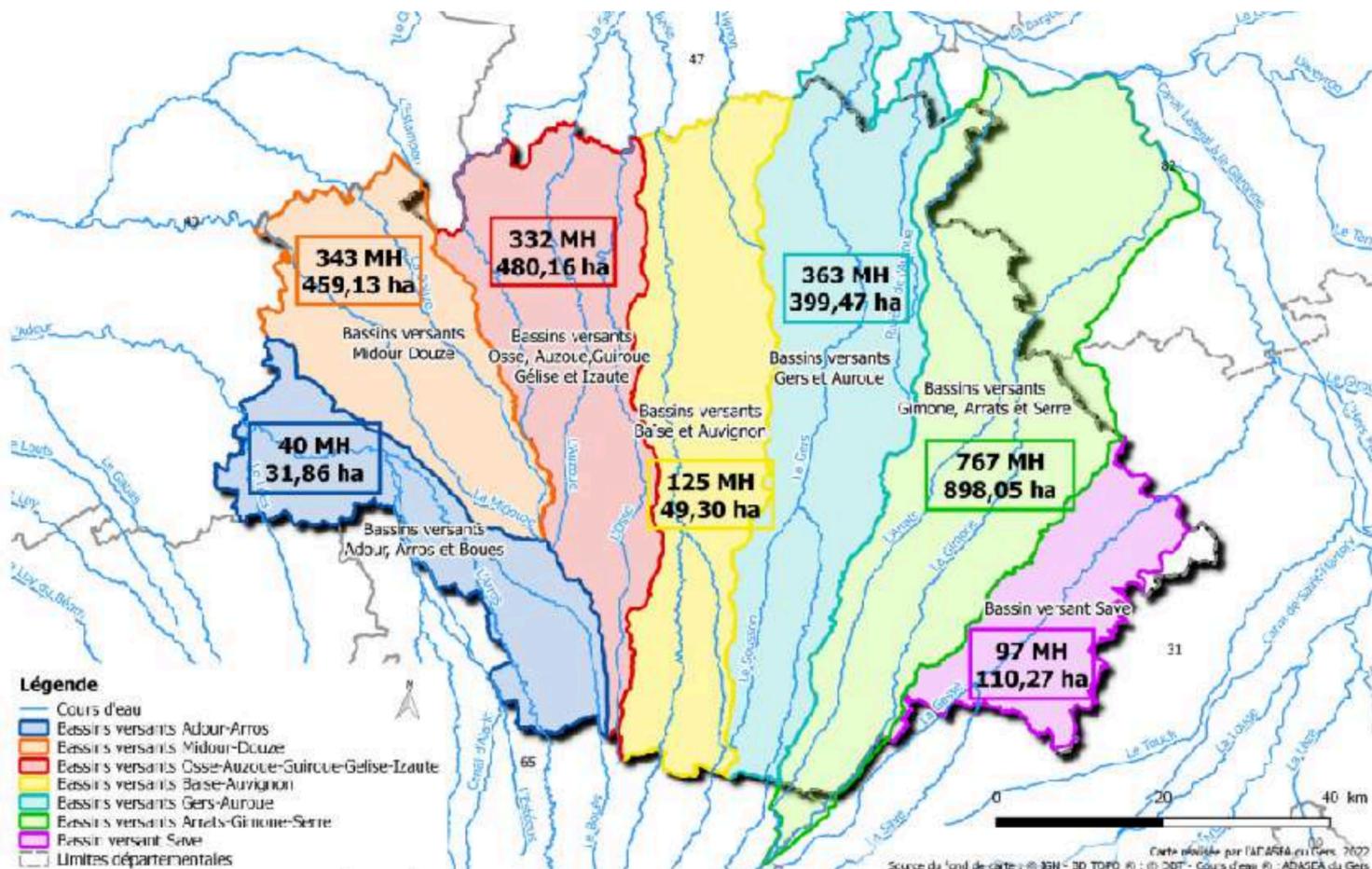


Animation et participation au Réseau InterCATZH du bassin Adour-Garonne (échanges, mutualisation...)

www.intercat-zones-humides.fr



Répartition dans les territoires/bassins versants



Animation territoriale

La préservation des zones humides implique une forte animation territoriale qui se traduit par des partenariats avec les EPCI, institutions et associations locales, notre participation aux politiques du territoire, et l'organisation du partage de nos actions. Ainsi, la CATZH apporte sa contribution dans différents projets de territoire sur l'eau portés par le CD32 comme les ateliers et commissions géographiques pour l'élaboration du SAGE NESTE Rivières de Gascogne, et portés par l'Institution Adour : révision du SAGE Adour, CLE du SAGE MIDOUZE, comité de suivi du PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) du Midour, ateliers pour l'élaboration du PTGE de la Douze.

La CATZH a signé une convention de partenariat avec l'ensemble des syndicats de rivière du département afin de mutualiser les compétences à l'échelle des bassins versants et d'assurer la coordination des actions menées sur les milieux humides et sur les cours d'eau.

Bilan du nombre de réunions avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels:

- A l'échelle des territoires et des bassins versants: 44
- Au niveau départemental: 26
- Au niveau régional et national: 14



Les journées d'échanges et journées techniques

Voyage d'étude des gestionnaires adhérents au réseau de la CATZH



Le 07 novembre les gestionnaires de zones humides étaient conviés à un voyage d'étude organisé par la CATZH, en partenariat avec l'AREMIP.

Sur une journée, le groupe a pu visiter une tourbière située à Campistrous (65) et une seconde à Galan (65) et apprendre comment se forment ces écosystèmes uniques, quels sont les enjeux de préservation, les menaces qui pèsent dessus et enfin les pratiques de gestion favorables à leur maintien ou encore les travaux de réouverture effectués.

Ce fut l'occasion de rappeler que la tourbe, cette matière végétale fossile principalement composée de mousses appelées Sphaignes, met des centaines d'années à être créée et de souligner l'importance de préserver ces milieux, qui ne couvrent qu'environ 3% de la surface du globe et jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat. Autrefois assainies car perçues comme insalubres, elles sont aujourd'hui toujours menacées : exploitation de la tourbe, drainage, changement climatique...

Le lien indispensable entre agriculture, notamment élevage, et maintien de ces zones a aussi été abordé.

Plusieurs espèces végétales typiques ont pu être observées tout au long de la journée, telles que la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), ou la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), .

Commission géographique du SAGE NESTE sur le bassin versant de la Gélise



Le 5 avril, la CATZH est intervenue à EAUZE sur la thématique "Eau verte et biodiversité" à l'occasion de la Commission géographique "Osse-Gélise-Auzoue" avec d'autres acteurs (l'ADASEA pour l'animation du site Natura 2000 "Etangs de l'Armagnac", la Fédération départementale de la Chasse, Albret communauté pour le site Natura 2000 de la Gélise, et le Syndicat Mixte des bassins versants Osse, Guiroue, Auzoue pour la gestion des ripisylves). Une trentaine de personnes a participé à la visite de terrain le matin sur les étangs du Pouy à EAUZE : élus, partenaires techniques et financiers, particuliers, gestionnaires de milieux humides...

La CATZH a présenté ses missions, le rôle et les fonctionnalités des milieux humides dans la gestion de l'eau. Les divers échanges ont permis d'aborder plusieurs thématiques et problématiques : espèces protégées/espèces exotiques, difficultés de gestion, recul de l'élevage impactant le maintien des prairies, veille et médiation foncière...

Évènements et Interventions

Manifestations 2024	Date	Lieu	Nature de la promotion
Journée Mondiale des Zones Humides	02/02/2024	EAUZE	Ciné débat avec le PETR Pays d'Armagnac
Convention citoyenne biodiversité	20/01/2024	AUCH	Intervention - partenariat CD32
Fête de l'écotourisme	01/06/2024	CAZAUBON	Balade découverte
Sortie Nature citoyenne	30/03/24	ISLE-JOURDAIN	Balade sur MH - Partenariat avec la commune
Demain 2 berges	08/02/2024	ESCORNEBOEUF	Présentation d'un diaporama protocole MHEO
Fête des coteaux	06/07/2024	ESTANG	Balade, jeux de plateau et exposition
Formation élus prairies inondables	04/06/2024	SARAMON	Coorganisée avec le LIFE
Intervention licence Beaulieu	16/10/2024	AUCH	Visite de l'exploitation chez un agriculteur
Intervention BTS	19/11/2024	MASSEUBE	Intervention
Fête des foins	23/06/2024	VILLEFRANCHE D'AC	Tenue d'un stand
Sortie ENSAT	23/04/2024	SIMORRE	Intervention



Retour d'expériences : effacement du lac de Sarrant

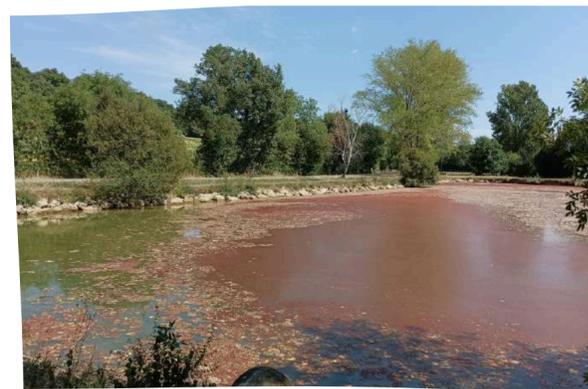
En 2022, la commune de Sarrant a sollicité la CATZH 32 afin d'être conseillée sur les possibilités techniques et financières de restauration du lac communal.

Ce plan d'eau proche du bourg était particulièrement dégradé : problème de salubrité lié à un niveau d'eau très bas en été avec des explosions récurrentes d'algues rouges, berges abruptes érodées et en partie artificielles (enrochements).

Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés en 2022 n'ont révélé aucun enjeu particulier sur le site et les analyses d'eau ont montré des doses de cyanobactéries sous les seuils sanitaires. Les recherches de financements pour restaurer le lac ne permettaient pas de couvrir la somme nécessaire aux travaux.

La CATZH, avec l'aide de ses partenaires (CBNPMP, Fédération Départementale de Pêche et SYGRAL) a donc proposé l'effacement de ce lac qui ne pouvait plus remplir sa fonction de "loisir", au profit d'une prairie, d'une mare et d'un bosquet.

Une fois le projet validé par l'équipe municipale, un dossier de demande d'aide "Fond Vert" a été déposé. La vidange du lac a eu lieu en hiver 2023, le comblement et la création de la mare se sont déroulés à l'automne 2024. La mise en place de la prairie avec des semences récoltées sur des prairies naturelles locales a été réalisée au printemps 2025.



Restauration

Restauration d'un étang à Castelnau-d'Auzan

Un vieil étang d'intérêt patrimonial suivi par la CATZH depuis 2011, était dégradé par les ragondins et les intempéries. Situé en ZNIEFF de type 1, il présente un enjeu vis à vis de la préservation de la Cistude d'Europe notamment.

L'ADASEA a aidé le nouveau gestionnaire pour la mise en conformité réglementaire et la CATZH l'accompagné pour la restauration. Des travaux de désenvasement partiels ont été réalisés ainsi que la réfection de la digue, du déversoir et de la vanne de vidange dans le respect du cahier des charges établi au préalable.

Ce projet a bénéficié d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50% du montant des travaux.



Amélioration des connaissances

Suivis cistudes d'Europe



Les 28 et 29 mars 2024, la CATZH a participé aux Rencontres techniques nationales sur la Cistude d'Europe à Arles. Les divers retours d'expériences et de recherches scientifiques présentés ont permis d'adapter les conseils concernant les pratiques de gestion des milieux favorables à la préservation de cette espèce.

En 2024, 26 individus ont été observés par la CATZH sur le secteur de Armagnac/Adour à l'occasion des visites de terrain.

Conseil Technique aux Collectivités

La CATZH intervient auprès des collectivités pour la prise en compte des zones humides et de la Trame verte et bleue.

- **Porter à connaissance** des zones humides du territoire de la collectivité,
- **Identifier avec les collectivités les enjeux** liés à leurs zones humides,
- **Apporter des conseils pour la prise en compte des zones humides** dans les documents d'urbanisme,
- **Appui technique pour la gestion ou la restauration des zones humides** aux communes qui en possèdent en propriété propre
- **Accompagner l'émergence d'un programme collectif de valorisation** des zones humides du territoire de la collectivité
- Conseils de maîtrise foncière et d'usage

77 collectivités ont bénéficié des services de la CATZH dont 14 en 2024

Accompagnements 2024

Porter à connaissances des MH

Eauze - Larée
PLUI Astarac Arros
PLUI Lomagne gersoise
PLUI Val de Gers

Appui TVB

Auch

Animation foncière

Estang - Touget

Émergence de projets

Ordan-Larroque
Estang

Assistance à la gestion des zones humides

Auterrive

Diagnostic MH

Castelnau Barbarens

Suivi d'une mare à Myriophylle du Brésil

Condom

Diagnostic et ATIS de la mare du parc des Remparts

Eauze

Réunion sur gestion différenciée et des étangs communaux

Larée

ATIS sur mare

Lelin-Lapujolle

Avis DDT
(fossé à roselière)

Montpezat

Chantier d'arrachage PEE

Sarrant

Travaux lac communal

SM3V

Conseil sur la gestion de bras morts et boisements humides sur Roquelaure, Fleurance, Lectoure et Pavie

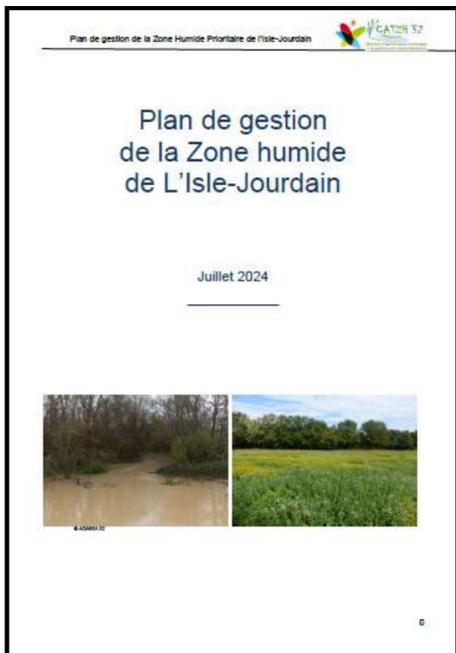
Touget

ATIS + animation foncière

Ce plan de gestion a été élaboré par l'ADASEA de 2020 à 2024

Validation en Comité Technique le 18 juillet 2024

Partenaires : Commune de l'Isle-Jourdain, Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGE SAVE)



Réalisé dans le cadre des programmes :



Cellule d'Assistance technique à la gestion des Zones Humides

Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (CATZH 32) 2020-2023



URBAFLORE (programme de préservation de la Flore remarquable dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées)



Financement Agence de l'Eau Adour Garonne en 2024



SYGE SAVE et ADASEA ont signé une convention de partenariat pour la mise en œuvre du plan de gestion

Financements envisagés: Agence de l'Eau Adour Garonne, ENS, Fonds Vert, Région Occitanie, SYGE SAVE, 1% Paysage RN124...



Date de lancement espérée en 2025

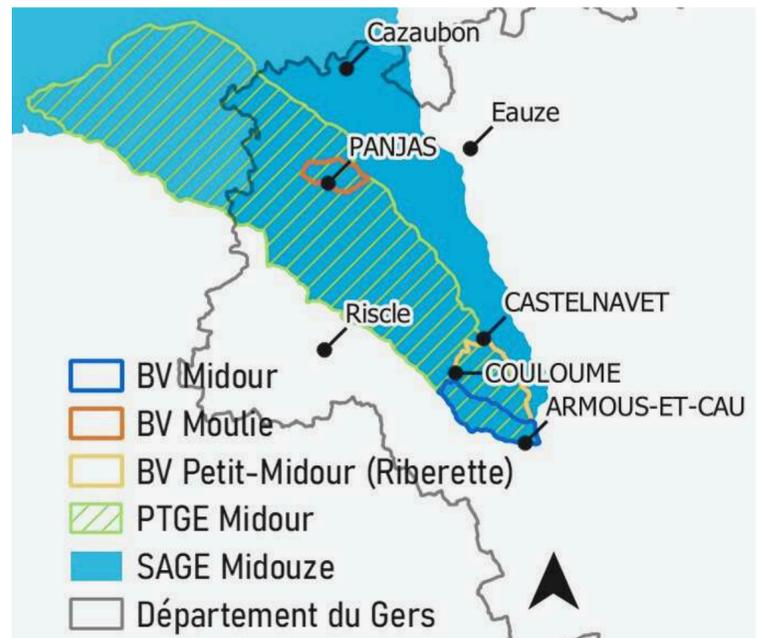
Les zones humides

Restaurer les zones humides en tête de bassin versant de la Midouze

L'ADASEA 32, en partenariat avec l'Institution Adour, a été retenue pour l'appel à projet de l'Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne sur la "Restauration de zones humides en tête de bassin versant" 2021-2024. Le volet 1 porté par l'ADASEA 32 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'actions concrètes sur les milieux humides sur les territoires du SAGE Midouze et du PTGE Midour.

Les sous-bassins versants du Midour, du Petit Midour (Riberette) et de la Moulie disposent d'un vaste réseau de milieux humides (mares, étangs, prairies humides) qui jouent des rôles importants pour la gestion de l'eau (qualité et quantité) et la biodiversité. La majorité de ce réseau a été identifié localement à travers une étude de 2014 de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du Gers qui a servi de base de travail.

L'objectif du projet est multiple. Il s'agit de confirmer la présence des milieux humides historiques et d'identifier les nouveaux, puis de proposer des actions afin d'améliorer leur connexions et leur fonctionnement écologique à l'échelle des propriétés foncières. Les milieux humides dégradés des gestionnaires volontaires font l'objet de travaux de restauration afin de remplir leurs fonctions qui seront majeures dans la résilience du territoire face au changement climatique.



Travaux de restauration

	Nb cahiers des charges et plans de gestion proposés	Nombre de chantiers financés	Rappel des objectifs de travaux
Mares	54	12 réalisés en 2024 + 6 à terminer en 2025	30
Prairies humides	5 pour 9 ha	1 en cours en 2024 à terminer en 2025 + 3 reportés en 2025	6 ha
Etangs	2	1 en 2024	1
Total		26 mares 7,73 ha prairies humides 1 étang	

Soit 13 gestionnaires bénéficiaires & près de 60 000€ de travaux avec un financement à hauteur de 80% Agence de l'Eau Adour Garonne/Région Occitanie.



AVANT

APRÈS

Ces actions de préservation et de restauration des milieux humides constituent de véritables solutions dites "fondées sur la nature" bénéficiant aussi bien aux bassins versants (soutien d'étiage, gestion des ruissellements, limitation de l'érosion et du risque inondation, augmentation de la biodiversité, etc...) qu'à l'échelle des exploitations agricoles (abreuvement du bétail, foin en période sèche, rétention d'eau dans les sols, etc...).



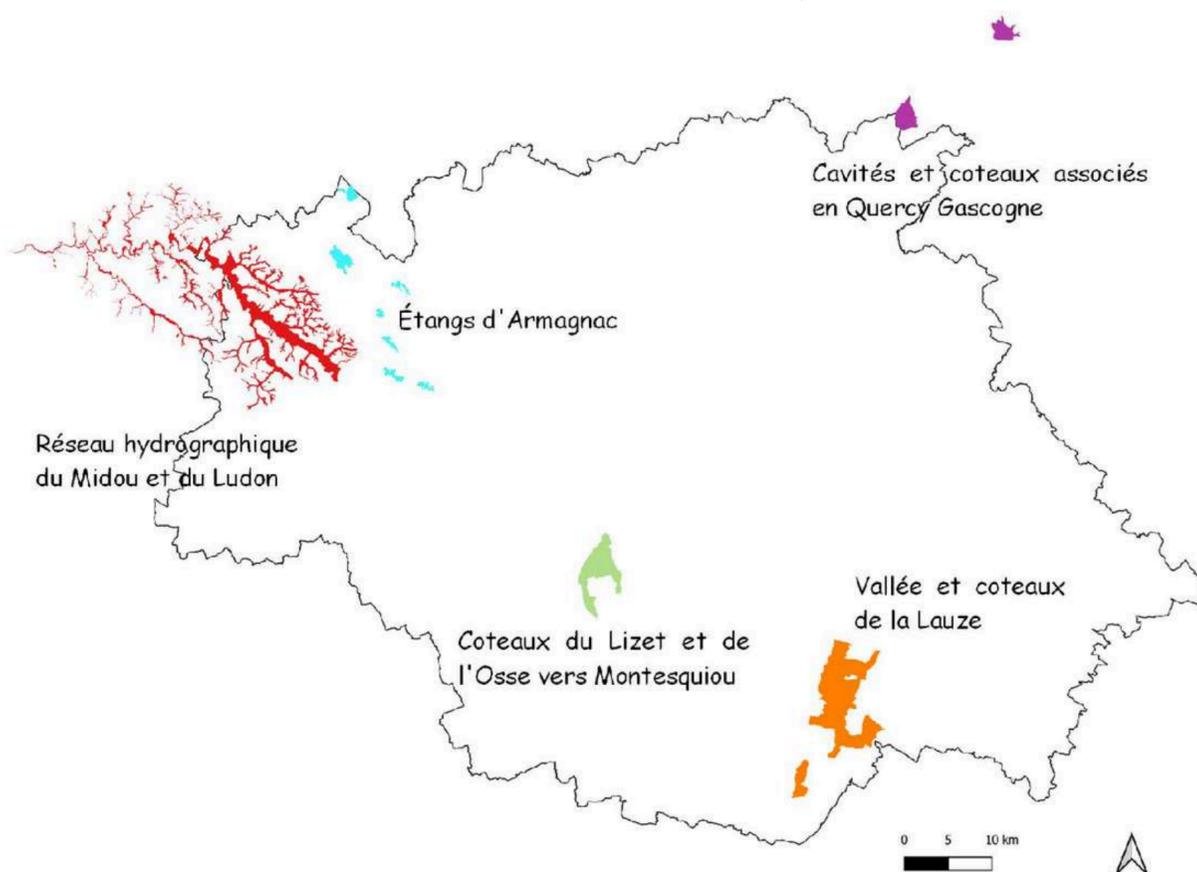
Le réseau Natura 2000 émane des directives européennes dites « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ». Il s'agit de pérenniser le patrimoine naturel d'intérêt communautaire, présent dans les sites de ce réseau.

Depuis 2000, l'ADASEA, forte de son implication dans l'agri-environnement, accompagne les acteurs locaux dans la définition puis dans l'animation de leurs actions de gestion des milieux naturels sur ces sites.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Localisation des sites animés ou coanimés par l'ADASEA 32



Évaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche et des actions de réouvertures



Depuis 2020, l'ADASEA mène des suivis sur 3 prairies engagés dans des MAEC de retard de fauche sur le site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou. L'année 2024 était la dernière année de relevés oiseaux, papillons, flore et pratiques de gestion sur ces parcelles. L'ensemble des données récoltées a été fournies à l'UMS PatriNat qui est en charge de traiter les données des différents sites ayant participé à cette évaluation.



Au printemps 2024, l'ADASEA a été retenue pour participer à l'évaluation des mesures de réouverture de milieux agropastoraux sur 2 parcelles du site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze. L'ADASEA est en charge de mener les différents protocoles proposés par l'UMS PatriNat sur la gestion, l'état de conservation, les habitats naturels, l'embroussaillage, les papillons et les orthoptères, ...

Les premiers relevés ont été effectués au printemps et à l'été 2024 avant la réalisation des actions de réouverture des milieux. Les prochains suivis se dérouleront suite aux travaux et jusqu'en 2028 pour mesurer l'effet de cette action sur les différents taxons étudiés.

Actions financées par l'Office Français de la Biodiversité, hors financement animation Natura 2000

Les missions menées



Animation du réseau

Information et sensibilisation des acteurs

Contractualisation

Médiation foncière

Promotion des sites

Diagnostics individuels, d'exploitation ou de propriété

Appui aux porteurs de projets au titre de Natura 2000

Appui et suivi administratif

Suivi de l'activité des sites

Conduite d'études complémentaires

Une visite avec les élus locaux et régionaux

L'animation des sites Natura 2000 "Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou", "Vallée et coteaux de la Lauze" et "Cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne" a repris cette année avec le portage assuré par la Région Occitanie, en l'absence de collectivité volontaire. Pour ces 2 sites gersois, une visite sur site avec les élus régionaux référents et les élus locaux a eu lieu le 04 juin, pour présenter la nouvelle organisation au sein de la Région, échanger sur les enjeux du site et les actions mises en place par l'ADASEA du Gers depuis de nombreuses années sur le territoire.



L'Appel des Libellules pour une soirée cinéma à Eauze

À l'occasion de la Journée mondiale des Zones Humides (JMZH), l'ADASEA du Gers a organisé en partenariat avec la commune d'Eauze un événement dédié aux libellules et aux zones humides, sous la forme d'un ciné-débat avec le film "L'appel des libellules" de Marie Daniel et Fabien Mazzocco. Cette soirée a eu lieu le 02 février 2024 au cinéma d'Eauze avec la participation des animatrices de la Cellule Technique aux Zones Humides du Gers, du site Natura 2000 de "la Gélise" et l'animateur Natura 2000 des "Étangs de l'Armagnac" et du "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon". Les 65 personnes présentes ont donc pu échanger avec elles à la suite du film sur les enjeux autour des zones humides, du lien entre agriculture et biodiversité. La soirée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié offert par la commune.

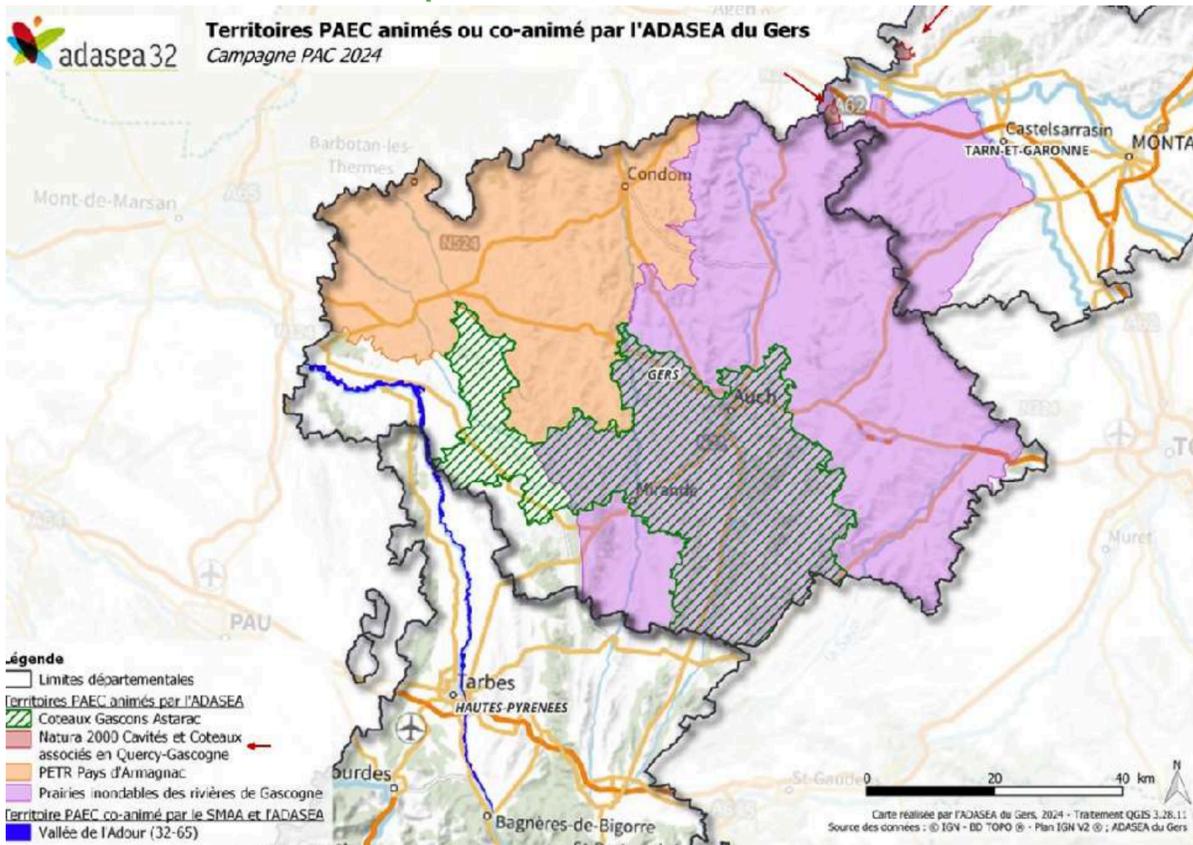


Perspectives 2025

- Contractualisation des MAEC 2025
- Poursuite de la sensibilisation des acteurs des sites Natura 2000 (formations MAEC, formation des animateurs des CLAE, ...)
- Dépôt et suivi de contrats Natura 2000
- Accompagnement des communes bénéficiant de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales
- Dernière année du marché triennal pour l'animation des sites portés par le PET Pays d'Armagnac
- Poursuite et développement des partenariats.



En 2024, 7 Projets Agri-Environnementaux (PAEC) et 14 territoires ont été animés ou co-animés par l'ADASEA



MAEC, Quésaco?

C'est une indemnité financière attribuée à un agriculteur en contrepartie du respect d'un cahier des charges favorable à l'environnement, ciblé sur des enjeux liés à Natura 2000, aux Zones humides, aux Plans Nationaux d'Actions.

Exemple de milieux engagés



Les PAEC biodiversité se déclinent sur les territoires suivants :

- Armagnac porté par le PÉTR Pays d'Armagnac et animé par l'ADASEA
- Coteaux Gascons porté par l'ADASEA sur le territoire du LIFE Coteaux Gascons (hors Armagnac)
- Rivières de Gascogne porté par l'ADASEA sur le territoire du SAGE Neste (Gers et Tarn-et-Garonne)
- Site Natura 2000 Cavités et Coteaux associés en Quercy-Gascogne porté par l'ADASEA (dans le Tarn-et-Garonne)
- Site Natura 2000 Vallée de l'Adour, porté par le Syndicat Mixte Adour Amont et co-animé par l'ADASEA

Deux PAEC sont portés à l'échelle de l'Occitanie par IMAGIN'RURAL (Association des Adasea)

- Jacinthe Romaine "BELLEVALIA ROMANA"
- Préservation plantes messicoles "MESSICOLES" (Départements : 09-12-31-32-46-81-82)

Les enjeux dans le Gers



Issus d'une liste restreinte établie au niveau régional ils permettent d'activer les mesures

Natura 2000

Les milieux humides

Les milieux agro-pastoraux

Les espèces relevant d'un Plan National d'Action du Ministère de la Transition Écologique :

Jacinthe de Rome

Cistude d'Europe

Papillons

Libellules

Pollinisateurs sauvages

Messicoles

Les mesures mobilisées



Gestion des milieux humides



Protection des espèces



Gestion et restauration des prairies



Conversion des terres arables en prairies



Couverts d'intérêt écologique



Entretien d'infrastructures agroécologiques (Mares, fossés, Haies)



Les chiffres clés de 2024 côté Gers

32 Agriculteur.ice.s accompagné.e.s

285 ha de surfaces engagées dont :

64 ha de gestion des milieux herbacés et pastoraux par le pâturage

40 ha de création de prairies ou de couvert herbacé

182 ha de retard d'utilisation de prairies dans le cadre de la protection d'espèces

205 ha hors Natura 2000

80 ha au sein des sites Natura 2000

En raison de budgets insuffisants annoncés par la DRAAF, il a été nécessaire de prioriser les renouvellements et de restreindre fortement les nouvelles demandes de contractualisation. L'année 2024 a de ce fait été marquée par un faible niveau d'engagement.

Par ailleurs, certains exploitants ont choisi de ne pas poursuivre leurs engagements, estimant que les montants des mesures étaient insuffisants ou que celles-ci se trouvaient désormais trop restrictives pour le bien de leur exploitation dans le contexte du changement climatique.

Zoom sur les premières formations MAEC

Depuis 2023, les agriculteurs engagés dans des mesures agroenvironnementales doivent suivre une formation agréée par la DRAAF. Dans ce cadre, l'ADASEA a organisé **10 sessions de formation** à travers le département, afin de répondre au mieux aux enjeux spécifiques des territoires, durant l'automne et l'hiver, **pour un total de 276 exploitants**.

Ces journées, organisées dans le cadre des différents programmes de l'ADASEA (Natura2000, CATZH, Life) ont pris la forme de journées techniques, avec des sessions en salle permettant des échanges entre les agriculteurs sur leur ressenti, un rappel des enjeux agroécologiques visés par les MAEC, ainsi qu'un récapitulatif des différents cahiers des charges. Lorsque la météo le permettait, des visites étaient organisées sur des milieux engagés.

De nombreux partenaires de l'ADASEA ont répondu présent pour varier les formats et les sujets. Par exemple, à Montesquiou, la FEDE CUMA et le LIFE Coteaux Gascons ont organisé une démonstration d'outils liés à l'entretien et la gestion des prairies. À Betcave-Aguin, le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées a présenté les semences locales et l'importance des prairies naturelles.



Perspectives 2025

En octobre, une demande de financement complémentaire a été déposée auprès de la DRAAF afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, car 2025 sera une année avec un nombre important de renouvellements d'engagements.

Au total, près de 185 exploitants agricoles sont concernés, pour une surface de plus de 3 000 hectares à réengager pour cette campagne.

En complément, nous estimons à un peu plus d'une centaine, le nombre d'accompagnement complet à la déclaration PAC.



01 avril au 15 mai
Déclaration PAC et MAEC



En 2024, Territoire « LIFE Coteaux Gascons »



Ce Concours récompense les pratiques des éleveurs sur des prairies naturelles témoignant d'un bon équilibre d'un point de vue agronomique et écologique.

En 2024, la 9^{ème} édition gersoise s'est déroulée sur le territoire du LIFE Coteaux Gascons. 9 candidats et candidates issus de diverses filières (bovin-viande, ovin-viande, caprin-lait) ont participé.

Le jury de la 9^{ème} édition

François RATIER, conseiller fourrages de la Chambre d'Agriculture,
François PRUDHOMME et Camille MULATERO du Conservatoire Botanique,
Paul MAGNI de l'Association Botanique Gersoise,
Henri CHAVAROT, apiculteur du Syndicat « Les Ruchers d'Armagnac ».

Laetitia LAFFITE paysagiste au CAUE
Julien FAULONG, administrateur de la Fédération de Chasse du Gers
Baudoin LARIVE conseiller foncier de la SAFER.
Président : Robert Luche, ancien lauréat local et national



Le jury a évalué les fonctionnalités agricoles (facilité d'exploitation, qualité du milieu de vie pour le troupeau, productivité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation) et les fonctionnalités écologiques (richesse floristique, qualité du milieu pour les insectes pollinisateurs...) de chaque prairie, ainsi que les cohérences de l'usage agricole pour l'exploitation.

En lien avec le LIFE une grille spécifique sur le foncier a été développée et présentée à Jade MAURINCOMME, coordinatrice nationale du Concours pour le réseau national des Chambres d'Agriculture qui a accompagné le jury en tant qu'observatrice.

Les gagnants

Julien Palacio
Saint-Pierre d'Aubézies

Florent Fourcade
Auch

GAEC de las Techenères
(Julien et Gilles Soulé)
Lourties Monbrun

EARL La ferme de Baylac
(Antonin Penche)
Lartigue



Prix paysage

Prix cynégétique

1er prix en prairie sèche
catégorie Fauche exclusive

1er prix en prairie humide
catégorie Fauche et pâturage

L'EARL la Ferme de Baylac (Antonin PENCHE) et le GAEC de Las Téchénères (Julien et Gilles SOULE) ont été sélectionnés pour représenter le Gers lors la finale nationale au salon de l'Agriculture à Paris le 26 février 2025. Julien SOULE y a remporté le 1er prix dans la catégorie "Prairies sèches fauche exclusive".

La remise des prix locale

Elle s'est faite à l'occasion de GASCOGN'AGRI organisé par les Jeunes Agriculteurs à Maignaut-Tauzin le 31 août 2024. Tous les participants au Concours sont repartis avec un lot de cadeaux : une bouteille de vin offert par le **Domaine de Pellehaut**, un cyanotype de plante réalisé par Chloé Larroque, un T-shirt et des goodies du **PNR Astarac**, un livret de recettes au foin de l'ADASEA32 et une collection de cartes postales.

Les trophée des gagnants sont des créations d'artistes gersois : une impression sur toile originale de **Perry Taylor** pour les lauréats des 1er prix, un couteau réalisé par **Sébastien Mathieu - Coutellerie gasconne**, coutelier d'art à Lavardens pour les prix Paysage et Cynégétique.



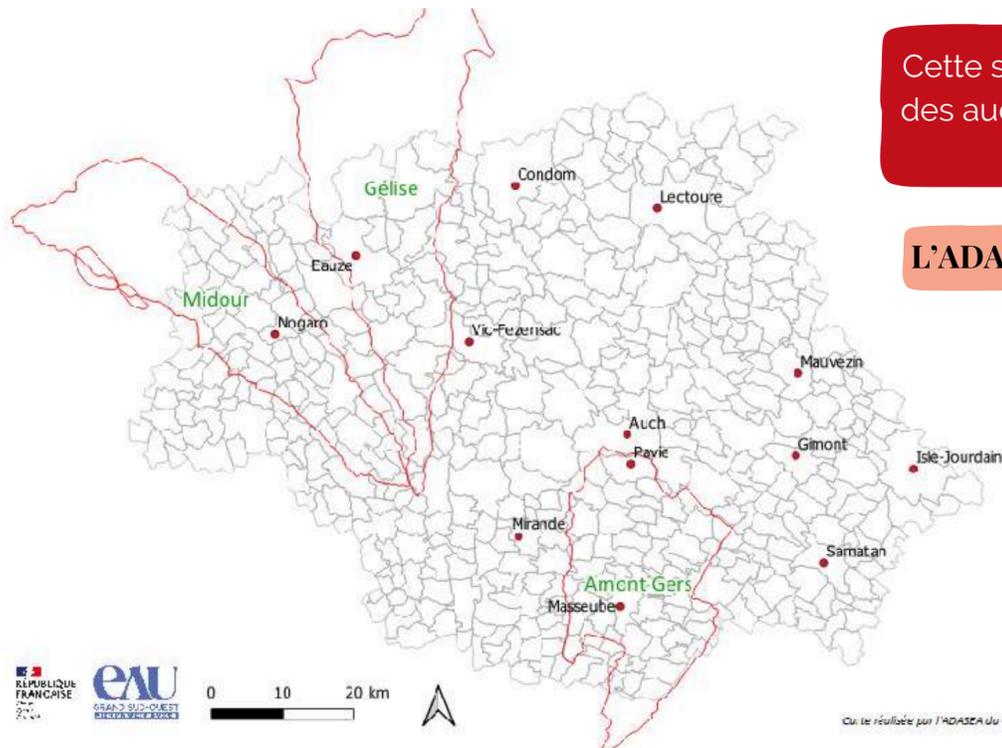
L'Agroenvironnement

Les Paiements pour Services Environnementaux



Campagne 2024

Depuis 2019, l'ADASEA du Gers participe à cette expérimentation à la fois en tant qu'animatrice locale du dispositif sur le territoire « Amont Gers » où l'adhésion des agriculteurs a été forte (correspond à l'amont des bassins versants du Gers, de l'Arrats et de la Gimone), mais également en tant que structure auditrice sur l'ensemble des territoires gersois. Elle réalise également des visites de conseil « gestion des prairies humides » auprès des agriculteurs qui ont souscrit à cette mesure dans les PSE.



Cette sixième année d'expérimentation a permis le renouvellement des audits des années précédentes. Le dispositif n'est plus ouvert à de nouveaux agriculteurs.

L'ADASEA a réalisé 20 renouvellements d'audits à l'automne 2024 :

14 sur le territoire « Amont Gers »

2 sur le territoire « Midour »

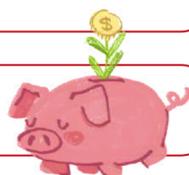
4 sur le territoire « Gélise »

Bilan des PSE 2024 sur le territoire "Amont Gers"



38 agriculteurs

167 316€ pour un an



2 736 ha de cultures et prairies engagées



45 ha de prairies humides



Près de 350 km de haies et lisières de bois

Bilan 2024 à l'échelle Adour Garonne

Cette cinquième année du dispositif a permis d'engager au total :

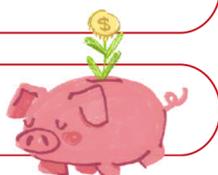
771 exploitations



73 690 ha de SAU



5,7 M€



sur les 26 territoires sélectionnées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour expérimenter ce dispositif de PSE.

Perspectives 2025

- PSE nouvelle génération en cours de construction par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre son douzième programme d'intervention sur les enjeux zones humides - prairies et aire d'alimentation de captage



Epiterre, un partenariat FNSEA/Imagin'Rural pour la mise en œuvre des CPSE

Besoin identifié : des entreprises et des collectivités souhaitent mettre en place des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans le cadre de la compensation écologique et/ou de leur RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Demandes des agriculteurs : reconnaissance et paiement des services environnementaux rendus pour la société dans les domaines de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et les risques naturels, pollinisateurs...

La solution : proposer des **CPSE** entre les agriculteurs et les collectivités ou les entreprises pour agir en faveur de l'environnement.

Une marque Epiterre pour identifier l'offre sur le marché des services environnementaux et se faire connaître, **Une SAS pour les commercialiser.**

Un projet environnemental « clé en main » coconstruit et concerté avec les agriculteurs pour satisfaire aux enjeux environnementaux, aux réalités agricoles et aux attentes des clients (entreprises, collectivités, associations).

Gouvernance du projet à la carte : Projet construit en direct avec un client par les représentants d'epiterre, FNSEA, Imagin'Rural et FDSEA.



Un nouvel outil juridique : le contrat de Prestation pour Services Environnementaux CPSE

- Transaction volontaire où un service environnemental bien défini ou un usage des sols qui fournit ce service est « acheté » par un acheteur (privé ou public) à un fournisseur, en l'occurrence un agriculteur
- Accord bilatéral sur les moyens/ résultats, le prix, la durée
- Démarche contractuelle et de droit privé, indépendante des dispositifs conventionnels des aides publiques

Panorama des projets 2024 suivis par l'ADASEA du Gers

Dans le cadre de la compensation écologique :

Eurocape / Cher / Eoliennes (poursuite des CPSE)

EDF / Astarac Gers / Photovoltaïque

TSE / Hte Marne / Photovoltaïque

URBASOLAR / Marne / Photovoltaïque

Dans le cadre de la RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises

KERING / 32 / Projet BEA bovins et veaux

RTE 65/34/51 : gestion agricole sous les lignes HT



Perspectives 2025

- RTE : finalisation des CPSE 65,34, 51
- KERING 32 : Finalisation expérimentation Veau des prés
- TSE : compensation et suivi de site de Prauthoy (52)
- Suivis environnementaux Energiter / Compensation Eoliennes Cher (18)



Le Contexte

Dans le Gers, les troupeaux passent la majeure partie de l'année dans les prairies. Les veaux peuvent être conservés pour le renouvellement du troupeau, engraisés, exportés ou parfois, valorisés localement. Dans ce dernier cas, ils sont élevés à l'intérieur tout en étant allaités matin et soir, ce qui permet de garantir une viande conforme aux standards recherchés par les débouchés et les consommateurs.

Dans un souci de bien-être animal, KERING a souhaité que l'équipe Epiterre étudie la faisabilité d'un élevage des veaux au pré avec leurs mères, et leur valorisation locale au travers de CPSE.

Un groupe d'éleveurs volontaires, ainsi qu'un vétérinaire, ont co-construit un itinéraire de conduite des veaux (surveillance sanitaire, alimentation complémentaire, etc.), et un cahier des charges à expérimenter.

Pour la phase expérimentale, trois débouchés ont été recherchés : la boucherie, la restauration collective et la vente directe, dans le but d'identifier les freins et les opportunités au développement d'une filière de veau locale.

Une enquête par questionnaire à destination des consommateurs a été élaborée. Les réponses et retours recueillis ont aidé à identifier les leviers au déploiement d'une marque de veau, né et élevé au pré, dans le Gers.



3 éleveurs de Mirandaise volontaires pour 5 veaux engagés, 1 vétérinaire référent et 3 débouchés ciblés (boucherie, restauration collective, vente directe)



Enquête par questionnaire auprès des consommateurs et entretiens semi-directifs avec les acteurs de la commercialisation de la filière



Objectif : Identifier les freins et les leviers d'une création d'une filière de veau élevé au pré avec leur mère afin de proposer un déploiement à l'échelle du département

Résultats

- Bons voire très bons retours des consommateurs pour la dégustation de cette viande rosée/rouge
- Charge de travail diminuée pour les éleveurs
- Débouchés intéressés de reconduire l'expérience
- Retours positifs du rapport qualité/prix par les consommateurs
- Evaluations vétérinaires positives des exploitations



Perspectives 2025

- Explorer d'autres débouchés : Grande distribution et les restaurants gersois
- Promotion de l'itinéraire technique auprès des éleveurs (élargir à d'autres départements)
- Promotion auprès des différents canaux de distribution
- Promotion auprès des consommateurs de façon plus élargie (création d'une marque, campagne de sensibilisation, etc.).



Territoire et développement local

Diagnostics agricoles dans les documents d'urbanisme

Face à l'urbanisation, le traitement réservé aux terres agricoles et aux espaces naturels est généralement identique, souvent considérés comme de la réserve foncière.

Le travail de l'ADASEA vis à vis des porteurs de projet privés ou publics est de les accompagner pour une réelle considération, et une meilleure prise en compte des usages agricoles et des fonctions environnementales dans les projets d'aménagement.

Notre méthode : le dialogue et la présence sur le terrain, la connaissance de terrain, l'expertise agricole et environnementale, l'animation foncière, la mise en lumière des enjeux agricoles et environnementaux.

Notre action : préserver la place de l'activité agricole au sein des projets de planification ou d'aménagement tout en proposant une prise en compte équilibrée de l'environnement ; notre objectif est de donner aux élus et aménageurs des éléments de connaissance et de diagnostic utiles et constructifs, et de les accompagner dans leur démarche de planification.

Nos réalisations : diagnostics agricoles, environnementaux et évaluations environnementales de documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales), études préalables agricoles et études au cas par cas.

2024

L'ADASEA travaille en partenariat avec des bureaux d'étude en urbanisme (URBADOC, Atelier TEL,...) ou directement pour les collectivités selon les travaux ou études commandés.

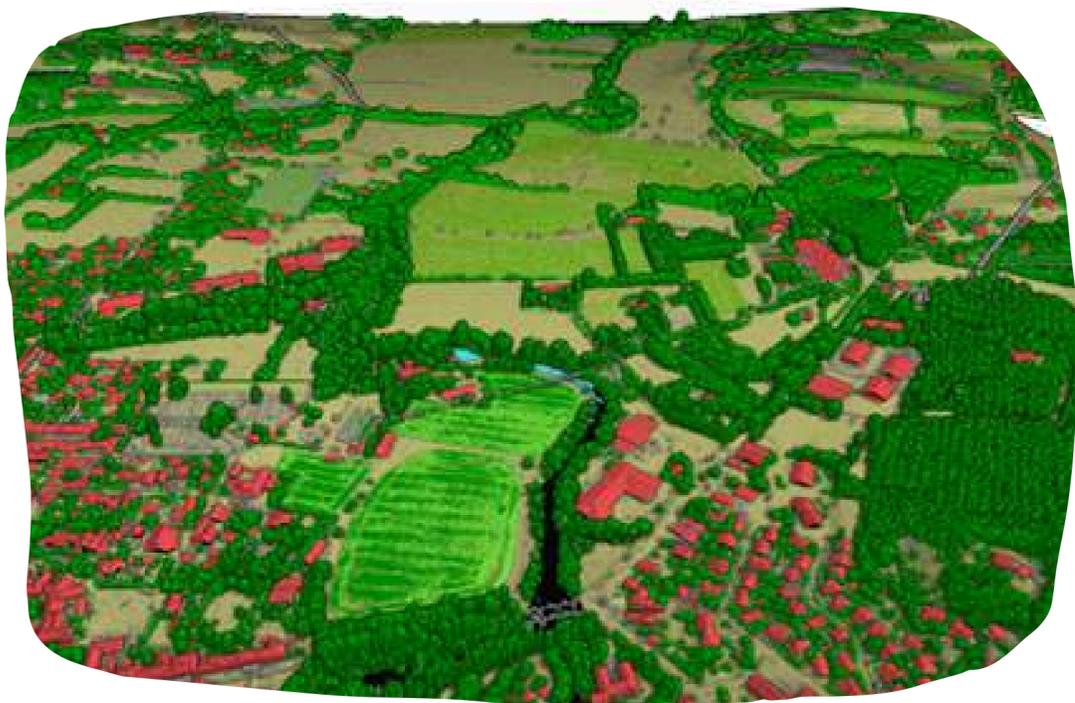
Pour l'année 2024, nous avons collaboré à l'élaboration de :

- PLU sur 3 communes : Saint-Grégoire, Saussenac, Sérénac (81)
- PLUi CdC Coeur d'Astarac en Gascogne

L'activité agricole en confrontation avec l'urbanisation

Affirmer la vocation agricole des communes est déterminant pour garantir son maintien dans le temps. Cette reconnaissance conditionne les perspectives de pérennité et d'accompagnement du renouvellement des générations en agriculture.

Notre objectif est de toujours donner une place privilégiée aux agriculteurs et à leurs activités agricoles dans les projets d'aménagement en milieu rural.



Cartographie 3D de Mirande (N21 route d'Auch)
avec les données LiDAR HD de l'IGN

Diagnostics agricoles pour le PLUi CdC Coeur d'Astarac en Gascogne

Dans la cadre des diagnostics agricoles, sur les 19 communes de la communauté de communes, entretiens avec les mairies, réunions et entretiens avec les exploitants, animation et concertation auprès des élus et habitants avec des ateliers thématiques.



Territoire et développement local



Les études préalables de Compensation Agricole

Une **étude préalable agricole** est un dispositif réglementaire permettant de mesurer les impacts d'un projet sur l'économie agricole et de proposer des mesures d'évitement et de réduction de ces incidences ainsi que des mesures de compensation pour le territoire.

Une étude est engagée si le projet répond à 3 conditions : le projet est soumis à étude d'impact environnementale systématique ; il est situé sur une zone agricole ou naturelle affectée à l'activité agricole, ou à urbaniser ; la surface prélevée est supérieure à 1 ha (seuil du départemental pour le Gers).

L'étude a pour objectif de mesurer l'impact du projet sur l'agriculture du territoire et des exploitations.

Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées afin dès la conception du projet pour limiter son impact. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de réduire les impacts du projet sur le territoire, il s'agit de mettre en place de la compensation.



Compensation agricole et doctrine ADASEA

Les mesures compensation agricole visent à "maintenir ou rétablir le potentiel de production agricole perdu" à l'occasion d'aménagements ou projets affectant les territoires agricoles, qu'ils soient d'utilité publique ou non. Le maintien du potentiel de production agricole, qui intègre une dimension globale de l'activité agricole, permet de prendre en compte les effets directs et/ou indirects induits par l'aménagement.

Notre objectif est d'accompagner au mieux les exploitants dans leur projet et de veiller à une juste compensation pour l'économie agricole. Ainsi les études produites par l'ADASEA propose systématiquement de la compensation.

Le Contenu d'une étude préalable agricole

Une description du projet et la délimitation du territoire concerné

Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, souvent couplé à une étude

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire

Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs du projet

Les mesures de compensation agricole collective proposées pour consolider l'économie agricole du territoire concerné

L'ADASEA du Gers intervient sur le département et sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de ses études, en s'appuyant sur le réseau Imagin'Rural. Les études préalables agricoles concernent notamment sur des projets photovoltaïques et agrivoltaïques, des projets de lotissements, et autres projets divers.

2024

En 2024, une trentaine d'études ont été engagées dont une vingtaine dans le Gers !



Perspectives 2025

Pour 2025, il est prévu la livraison d'une trentaine d'études préalables agricoles, engagées pour la plupart en 2024. L'ADASEA est encore sollicitée pour des études, l'échéancier des livrables actuel s'étale jusqu'en 2026.

Territoire et développement local

Accompagnement des projets photovoltaïques et agrivoltaïques

Les **installations photovoltaïques au sol** se développent sur des terres non agricoles, réputées incultes ou destinées à l'urbanisation. Aucun ouvrage photovoltaïque, hors installations agrivoltaïques, ne pourra être implanté sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers en dehors des surfaces identifiées dans un document-cadre arrêté par le préfet.

Les installations photovoltaïques comme agrivoltaïques doivent être totalement réversibles, et maintenir les fonctions écologiques du sol avec un couvert végétal.

À la différence des installations agrivoltaïques, le photovoltaïque n'a pas d'obligation concernant la production agricole. Elles peuvent toutefois faire l'objet d'une co-activité agricole notamment avec une activité pastorale.



Illustration d'un parc photovoltaïque avec pâturage ovin de PHOTOSOL

L'agrivoltaïsme consiste à associer des équipements fonciers photovoltaïques rendant service à l'activité de production agricole.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables définit l'agrivoltaïsme comme «une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.»

L'agrivoltaïsme est très encadré et répond à plusieurs exigences : le projet porté par un agriculteur actif doit maintenir une production agricole significative avec des revenus durables, respecter des critères de taux de couverture (ombre projetée et artificialisation) et de justification de services rendus à la production. Ces installations font également l'objet d'un suivi, afin de comparer la production sous l'installation agrivoltaïque avec une zone témoin définie au préalable.

De plus, la structure agrivoltaïque se doit d'apporter à la parcelle au moins un des services suivants, sans y porter atteinte.

L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques

L'adaptation au changement climatique

La protection contre les aléas

L'amélioration du bien-être animal

Le 8 avril 2024 est paru le décret n° 2024-318 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Elle vient préciser les éléments donnés dans la loi, et notamment décrire plus précisément les services associés.



Illustration d'une canopée agricole de TSE

L'ADASEA 32 élabore des projets photovoltaïques et agrivoltaïques en co-construction avec les exploitants agricoles et les développeurs.

Grâce à son expertise pluridisciplinaire et son approche système, l'ADASEA collabore à des projets cohérents avec les besoins des exploitants, les attentes des développeurs et les enjeux des territoires. Ces dispositifs relativement nouveaux conduisent souvent à innover tant sur l'aménagement des structures photovoltaïques que les pratiques agricoles associées.

C'est notamment via Imagin'Rural que l'ADASEA a travaillé sur des projets agrivoltaïques sur tout le territoire national, en région Occitanie, Centre Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine.

Territoire et développement local

Accompagnement des projets photovoltaïques et agrivoltaïques



Exemple d'un projet photovoltaïque sur Bretagne d'Armagnac

Le projet s'étend sur 5,9 hectares de délaissés d'aérodrome, avec une installation de rangées de panneaux fixes. Les surfaces seront entretenues par du pâturage ovin, encadré par une convention entre le développeur et l'exploitant agricole, en établissant les engagements de chacun. Le site a été dimensionné pour permettre la co-activité, avec une hauteur minimum du bord inférieur des modules sera de 1,10 m et un espace de 4m entre les rangées afin de permettre la bonne circulation des animaux sous les panneaux ainsi qu'un rayonnement suffisant pour le bon développement de la prairie. Le site clôturé sera également équipé par le développeur d'un parc de contention et d'abreuvoirs, afin de fournir un site clé en main à l'exploitant.



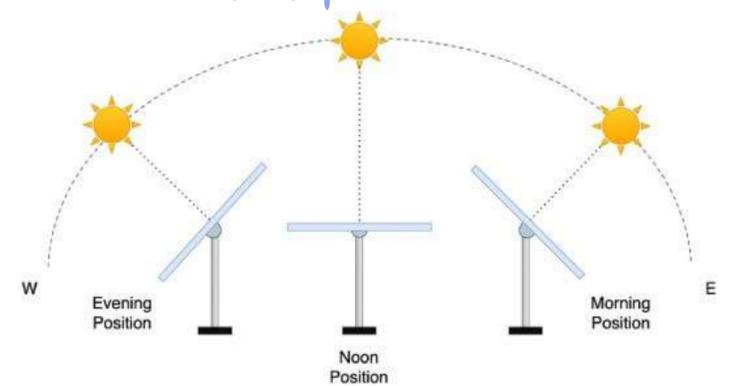
Vu du site projet de l'aérodrome de Bretagne d'Armagnac

Exemple de développement de projets agrivoltaïques sur le secteur Est du département

L'ADASEA travaille à des projets agrivoltaïques de petite puissance, dont les équipements sont des ombrières de cultures (qui suivent la course du soleil). Les installations sont dimensionnées en collaboration avec les agriculteurs et développeurs afin de s'intégrer aux activités et aux itinéraires techniques des exploitations. Les installations de ces projets permettent une conduite égale en termes d'assolements et passages d'engins.

L'installation constituée de rangées de panneaux rotatifs permet un pilotage optimisé, l'objectif est d'apporter un ombrage tournant à la parcelle : l'installation offre ainsi aux grandes cultures une protection optimisée en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse, tout en permettant le passage des engins agricoles de l'exploitation. La mise en place d'une zone témoin et d'un suivi sont intégrés aux projets.

Les sites concernés bénéficient de dispositif intégrant l'irrigation aux équipements agrivoltaïques.



L'ADASEA est formée à l'outil Perpet

Nous proposons sur les sites agrivoltaïques dédiés à l'élevage d'utiliser la méthode Perpet comme outil d'animation, collaboratif, adapté aux besoins des éleveurs.

La mission Perpet est un outil d'accompagnement collectif pour le bon développement des prairies.

Créé par le réseau des CIVAM, en collaboration avec l'Institut de l'Élevage (Idele) et l'INRAE, l'outil propose des clés de reconnaissance simples qui permettent l'acquisition rapide de compétences pour la détermination floristique du fond prairial afin de poser un diagnostic.

Mais la force de cet outil réside dans l'animation en collectif, impliquant l'exploitant et les éleveur du territoire, qui permet de déterminer ses problématiques afin d'aboutir à une résolution collective, où l'exploitant est amené à s'approprier la décision grâce à l'expertise du collectif d'éleveurs, riches d'informations techniques concrètes et rapidement mobilisables.

- Diagnostic prairial collectif
- Détermination des fonctions fourragères principales
- Questionnement sur les pratiques et suggestions d'améliorations



Illustration du système d'irrigation (société TSE)



Perspectives 2025

L'ADASEA propose de manière systématique la réalisation du protocole de suivi pour les projets agrivoltaïques à venir.

Sur certains projets l'ADASEA sera amenée à réaliser le suivi, en collaborant avec des acteurs locaux, notamment les coopératives, en lien avec les exploitants du projet.

Préservation et gestion des espèces et des trames

Études des impacts des aménagements sur la Faune, la Flore et les Habitats

Plusieurs études écologiques de différents niveaux réglementaires ont été menées :

4 études d'impact environnemental à Auch, Lamothe-Goas, l'Isle-de-Noé et Montesquiou ces études portent respectivement sur des inventaires 4 saisons faune-flore et zones humides préalables à deux projets agrivoltaiques (Auch et l'Isle-de-Noé), un projet de remise au norme d'un lac (Lamothe-Goas) et une extension de périmètre à urbaniser (Montesquiou).

7 études cas par cas :

ces études simplifiées apportent un regard sur les principaux enjeux environnementaux de "petits projets" en terme de faune, de flore, de zones humides ou de paysage. En 2024, la majorité des ces dossiers concernaient des projets de création de plans d'eau ou d'installation de petites centrales agrivoltaiques.

Le Contenu d'une étude

Description du projet et la délimitation du périmètre d'étude concerné

Analyse bibliographique (données existantes et zonages environnementaux)

État initial de la biodiversité et du fonctionnement écologique du site :

Inventaires faune, flore, habitats :
étalés sur une année, selon des protocoles définis propres à chaque groupe d'espèces

Pour la faune, **les groupes suivants sont notamment prospectés** : papillons de jour, libellules, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères dont les chauve-souris

Caractérisation des zones humides :
diagnostic basé sur la législation par l'étude des critères flore, habitat et pédologie

Analyse des enjeux patrimoniaux du site,
en fonction des statuts et de la rareté des espèces observées sur le territoire

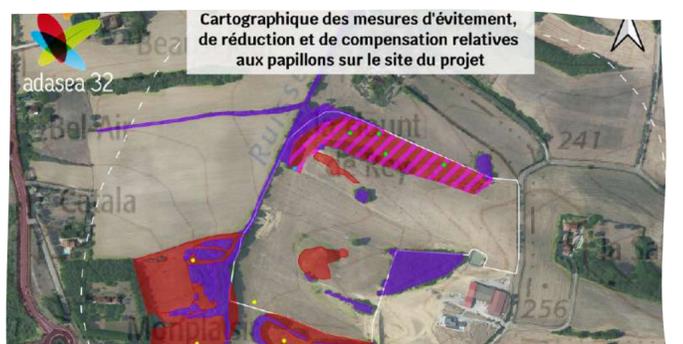
Étude des effets positifs et négatifs du projet sur les espèces, les habitats et zones humides

Déroulement de la séquence ERC : éviter puis sinon réduire et compenser les impacts du projet sur son environnement

Le suivi des mesures compensatoires « Zones Humides » RN124 à Gimont

Dans le cadre de la démarche ERC, si des mesures compensatoires sont validées par l'autorité environnementale, leur mise en place et leur suivi est obligatoire pendant 30 ans.

L'ADASEA est mandatée depuis 2015 par la DREAL Occitanie pour proposer, mettre en œuvre et réaliser le suivi de la compensation « Zones humides et espèces protégées » dans le cadre de l'aménagement de la RN 124 à Gimont. Après restauration des zones humides en 2022, l'ADASEA a mis en place des contrats de gestion de 10 ans avec 3 agriculteurs en 2023, et poursuit leur suivi écologique tous les ans.



Perspectives 2025

- Études d'impact environnemental 4 saisons à Eauze, Sainte-Dode, Lannemaignan, Castelnau d'Auzan
- Diverses études simplifiées préalables à des projets agrivoltaiques dans le Gers et la Haute-Garonne
- Diverses expertises de caractérisation de zones humides (pour des projets de retenues d'eau essentiellement)
- Poursuite du suivi de la compensation de la RN 124 à Gimont

Préservation et gestion des espèces et des trames

Études des impacts des mesures de gestion écologique



Face à l'érosion de la biodiversité, notamment en milieu agricole, **L'ADASEA accompagne les acteurs locaux pour la mise en œuvre de mesures de gestion et de préservation de la biodiversité** : zones humides, habitats naturels et espèces rares et protégées, lutte contre les espèces exotiques envahissantes... via divers outils et politiques publiques (Natura 2000, mesures agri-environnementales et climatiques, contractualisation, restauration écologique...).

Mais quels sont les impacts de ces mesures ?

L'évaluation de ces mesures passe par l'élaboration de méthodes et protocoles de suivi des habitats et des espèces, la réalisation des suivis et l'analyse des indicateurs qui en découlent. Ces suivis contribuent également à l'amélioration des connaissances, par l'acquisition de nouvelles données sur la biodiversité.



Les études en cours 2024

· **Suivi de milieux sous contrat de restauration Natura 2000 par contrat de recherche avec l'Office Français de la Biodiversité** de 2020 à 2024 ; Prairies de fauche - Suivi des indicateurs : végétation, avifaune, lépidoptères...
de 2024 à 2028 : Milieux embroussaillés ré-ouverts en 2025 - Suivi des indicateurs : végétation, lépidoptères, orthoptère, sol...

· Participation au réseau national de **Suivi ENI des Effets Non Intentionnels des pratiques agricoles sur la biodiversité** : suivi annuel des oiseaux, coléoptères, flore des bords de champs et vers de terre sur 11 parcelles maïs et vignes du 32 et 65 en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gers et d'Occitanie depuis 2012

· Contribution à la **mise en place de protocoles de suivis de populations d'espèces végétales protégées ou envahissantes par drone** avec le Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées : fritillaire, galéga et jussie

· **Évaluation de la MAEC COUVER 06 Re-ensemencement de prairies** par étude de la flore et des papillons dans le cadre d'un projet porté par le CBNPMP, en partenariat avec l'INRAE, Nature en Occitanie et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Le Suivi des Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques phytosanitaires sur la biodiversité



L'objectif de ce suivi annuel sur des parcelles fixes est de détecter et documenter tout changement au niveau de la flore et de la faune. Les données collectées servent à la gestion des risques. Les parcelles suivies annuellement se situent dans des exploitations agricoles, viticoles ou maraichères, selon les filières végétales suivies, qui participent au réseau national d'épidémiologie-surveillance des cultures ou des fermes Dephy.

L'ADASEA 32, par convention avec la **Chambre Régionale d'Agriculture**, suit annuellement **11 parcelles**, situées dans l'Armagnac(32) et la Bigorre (65), vignes et grandes cultures, maïs notamment.

4 indicateurs de biodiversité sont suivis :

La flore de bords de champs

Les coléoptères de bords de champs

Les oiseaux

Les vers de terre



Cadre réglementaire : Ces actions de biovigilance sont conduites en application de la loi, notamment de l'article L251-1* du Code rural et de la pêche maritime concernant l'organisation de la surveillance biologique du territoire : La surveillance biologique du territoire a pour objet de s'assurer de l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux et de suivre l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement. Les résultats de cette surveillance font l'objet d'un rapport annuel du Gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.



Préservation et gestion des espèces et des trames

Préservation de la Trame Verte et Bleue



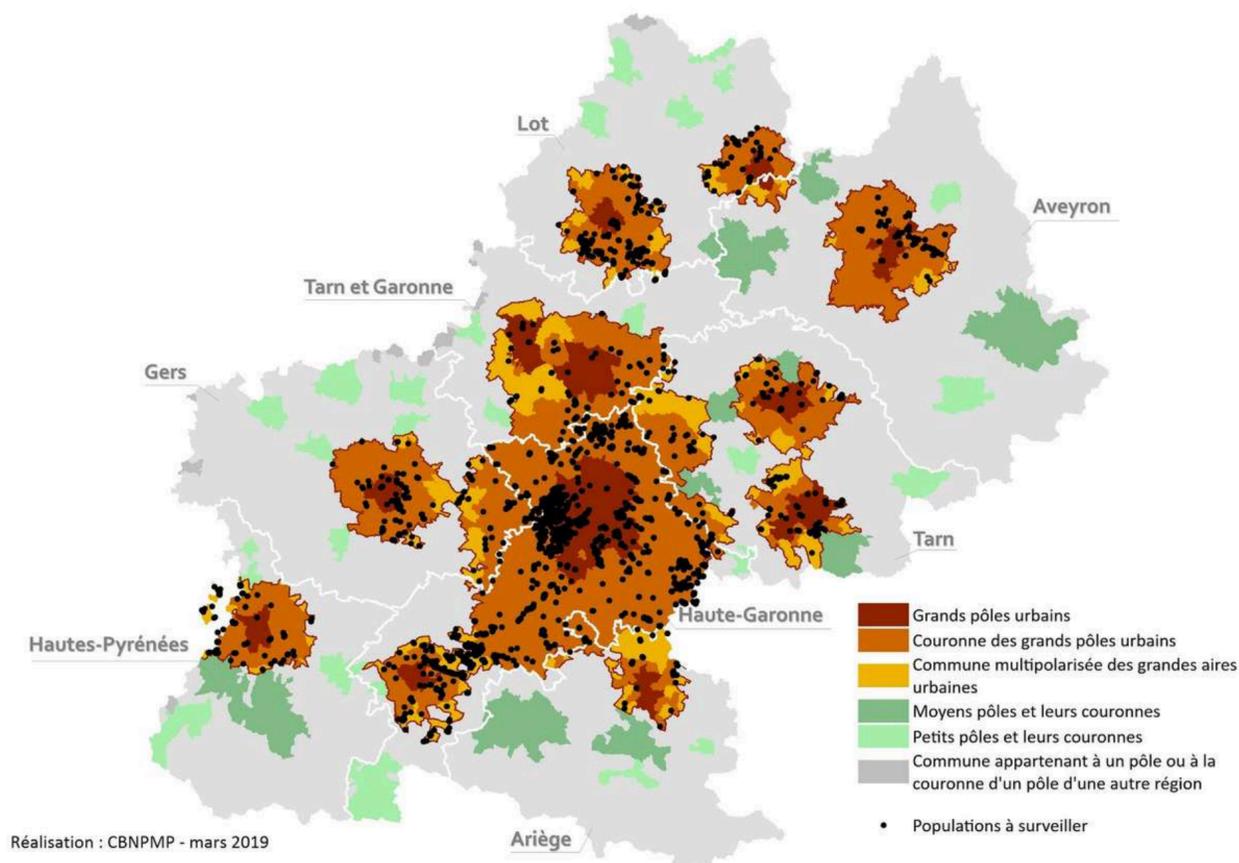
L'ADASEA du Gers s'implique plus particulièrement dans la valorisation de 4 sous-trames :

- La sous-trame des milieux ouverts agro-pastoraux à travers le LIFE Coteaux Gascons et le projet de PNR ASTARAC
- La sous-trame des milieux humides à travers la CATZH
- La sous-trame des milieux ouverts « cultivés » à travers le programme MESSIFLORE
- La sous-trame des milieux naturels en zone urbaine à travers le programme URBAFLORE

A ce titre, les programmes CATZH, MESSIFLORE et URBAFLORE sont cofinancés par le FEDER Occitanie. Le LIFE par la Région Occitanie, la DREAL Occitanie et le CD32. URBAFLORE et MESSIFLORE sont coordonnés à l'échelle régionale par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP). L'association de Préfiguration du PNR ASTARAC a financé une étude de la trame des milieux agro-pastoraux sur son territoire hors Life.

Urbaflore

Objectifs : Sensibiliser et accompagner les collectivités, aménageurs et citoyens pour préserver les espèces floristiques patrimoniales dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées.



Réalisations 2024 par l'ADASEA

Appui à la commune pour la rédaction d'un arrêté municipal réglementant la fréquentation dans la Zone humide de l'Isle-Jourdain

Rédaction du plan de gestion de la Zone Humide de l'Isle-Jourdain

ENS Hauts de Pavie : Finalisation Etat des lieux avec NEO /GOG à destination du CD32



Perspectives 2025

- Appui Ville Auch PLU Trame Bleue
- zone humide de l'Isle jourdain : Validation et mise en œuvre du Plan de gestion
- Prairies humides de Roquefort : concertation en vue d'un APPB
- Hauts de Pavie : vers un APPB ?

Préservation et gestion des espèces et des trames

Messiflore



MESSIFLORE est un programme développé en faveur des plantes messicoles dans le cadre des Programmes coordonnés régionalement de gestion et préservation des sous-trames du SRCE.

Conduit par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées, il implique 17 structures régionales agissant dans les domaines de la connaissance naturaliste, la protection de l'environnement, l'agroécologie et l'agroenvironnement, l'agriculture, la formation et l'éducation à l'environnement.



VÉGÉTAL local

MESSIFLORE est un programme développé en faveur des plantes messicoles dans le cadre des

Programmes coordonnés régionalement de gestion et préservation des sous-trames du SRCE.

Conduit par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées, il implique 17 structures régionales agissant dans les domaines de la connaissance naturaliste, la protection de l'environnement, l'agroécologie et l'agroenvironnement, l'agriculture, la formation et l'éducation à l'environnement.

Préservation de la flore des champs cultivés

MESSIFLORE est un programme développé en faveur des plantes messicoles dans le cadre des Programmes coordonnés régionalement de gestion et préservation des sous-trames du SRCE.

Conduit par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées, il implique 17 structures régionales agissant dans les domaines de la connaissance naturaliste, la protection de l'environnement, l'agroécologie et l'agroenvironnement, l'agriculture, la formation et l'éducation à l'environnement.

MESSIFLORE est un programme développé en faveur des plantes messicoles dans le cadre des Programmes coordonnés régionalement de gestion et préservation des sous-trames du SRCE.

Conduit par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées, il implique 17 structures régionales agissant dans les domaines de la connaissance naturaliste, la protection de l'environnement, l'agroécologie et l'agroenvironnement, l'agriculture, la formation et l'éducation à l'environnement.



Réalisations 2024 par l'ADASEA

Sensibilisation des agriculteurs à la préservation des messicoles

Participation à la journée Ecophyto : démarche Phyto & Biodiv

Communication mensuelle : le coin des pollinisateurs dans la gazette ADASEA 32



Perspectives 2025

- Organisation de sessions techniques chez des agriculteurs des départements 46 et 81
- Création d'un réseau de suivi des parcelles



Le réseau Imagin'Rural poursuit son développement, fort du travail concerté de ses élus professionnels et de ses 70 salariés répartis en France.

Imagin'Rural mutualise les compétences diversifiées des salariés des ADASEA pour accompagner la profession agricole et les acteurs ruraux dans leurs projets agricoles et environnementaux, aux échelles régionales et nationales.

Président : Constant FLOQUET, Président ADASEA51

Trésorier : Marc DIDIER

Directrice : Véronique SAES, directrice ADASEA34

Animatrice : Isabelle RIBOT



Partage de compétences 2024

Groupes de travail :

- Expertises écologiques
- Etudes préalables agricoles
- Social
- Ressources Humaines

Formation :

- Savoir réagir face à une personne en souffrance

Projets menés en 2024

Etudes préalables agricoles :

dans les régions Grand Est, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle-Aquitaine, PACA et Occitanie.

Projet Cuir de Veau Véritable :

animation des acteurs de la filière et mise en œuvre d'une certification des élevages relative au Bien-être Animal pour un consortium de sociétés du luxe.

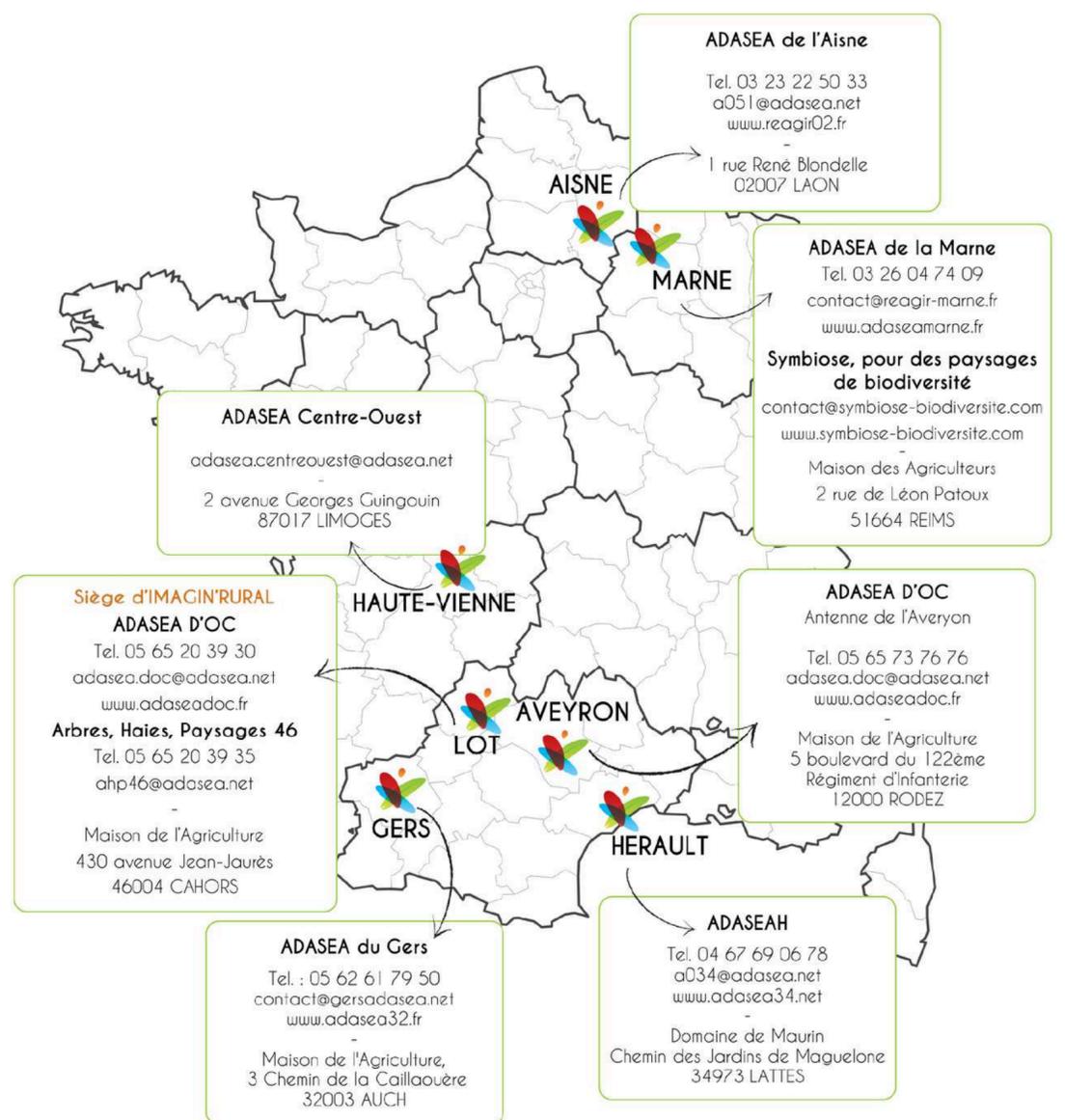
Etude de la filière trufficulture en Occitanie :

Etat des lieux, enquêtes, afin de dégager des leviers de développement de la filière



Perspectives 2025

- Études environnementales et agricoles à travers toute la France
- Poursuite de l'Étude de la filière de la trufficulture en Occitanie



www.imaginerural.fr





Séminaire National à Limoges 17 & 18 Juin 2024

Représentants professionnels et salariés des ADASEA se sont rassemblés au centre de Lanaud de Limoges pour un Séminaire ponctué de quatre temps forts :

- Conseil d'administration et Assemblée Générale d'Imagin'Rural, où Constant FLOQUET, Président de l'ADASEA de la Marne, a été élu nouveau Président d'Imagin'Rural (faisant suite à Henri BONNAUD), et Véronique SAES a été désignée nouvelle directrice d'Imagin'Rural (faisant suite à Fabienne SIGAUD).
- Table Ronde sur les accompagnements proposés par le réseau Imagin'Rural, avec des témoignages sur 3 actions : les diagnostics CO2 Cap2Er, l'accompagnement des projets agrivoltaïques et l'animation « Cuir de Veau Français Responsable ».
- Visite du pôle de Lanaud, centre de sélection de la race bovine Limousine et Parc de Loisirs centré sur l'élevage
- « Remue-Méninges » entre professionnels et salariés, sur la stratégie et les actions à mener et valoriser au sein du réseau Imagin'Rural.



Le collège des gestionnaires

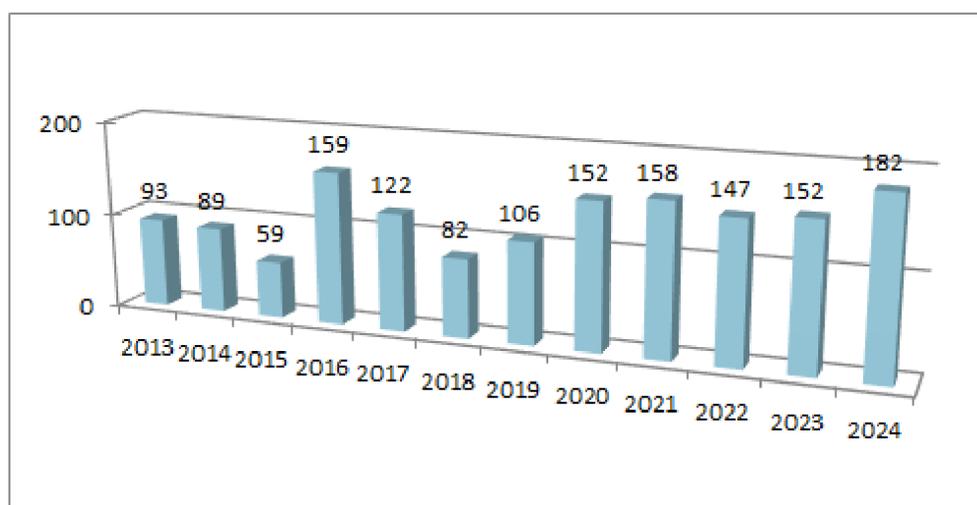
Les adhérents

Agriculteurs, propriétaires, particuliers, représentants de collectivités territoriales...

Ce sont des adhérents à titre individuel qui s'inscrivent dans le cadre des actions menées par l'ADASEA au titre de l'environnement et de la gestion des milieux naturels.

Deux représentants de ce collège siègent au Conseil d'Administration, quatre à l'Assemblée Générale, au côté des représentants des personnes morales.

Évolution des adhérents



Membres élus du collège des gestionnaires

Comme représentants du conseil d'administration :

Jean-Jacques SOLANS
Julien SOULE

Comme représentants à l'Assemblée Générale :

Myriam DESCLAU
Martine LABORDE

452 au total depuis 2013

23 % femmes

4 représentants d'associations

90 % agriculteurs



ABC : Atlas de la Biodiversité Communale : démarche volontaire d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats réalisé au niveau communal, soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et l'OFB.

CATZH : Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides, outil d'animation et de conseil technique auprès des gestionnaires de milieux humides en bassin Adour Garonne, promu par l'Agence de l'Eau.

CPSE : Contrats de Prestations pour services Environnementaux : Concept inventé par la FNSEA et promu à travers le dispositif Epiterre, il consiste à rétribuer les agriculteurs pour des prestations de restauration et de gestion en faveur de l'environnement.

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Comprend les aides JA, filières, bio, MAEC, Natura 2000,... Le LEADER est une déclinaison du FEADER au niveau des PAYS et PETR.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional qui intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il vise à corriger les déséquilibres régionaux.

ENS : Espaces Naturels Sensibles. Politique de protection des espaces naturels menée par les départements, avec pour outils juridiques l'acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Inscrits dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

ERC : Séquence « Eviter Réduire Compenser » introduite dans le droit français, selon laquelle tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou étude d'impact doit respecter, dans l'ordre : 1- ÉVITER les atteintes à l'environnement ; 2- RÉDUIRE ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ; 3- COMPENSER ces atteintes s'il reste un impact résiduel notable.

LIFE : Instrument Financier Européen pour l'Environnement

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques: l'un des outils majeurs du 2e pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement et/ou maintenir les pratiques agricoles favorables pour l'environnement.

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique. C'est le projet territorial porté par un opérateur local, maître d'ouvrage du dispositif, qui cadre la mise en œuvre des MAEC pour répondre aux objectifs environnementaux définis régionalement : Biodiversité, Eau, ...

PNA : Plans Nationaux d'Actions. Documents d'orientation nationaux non opposables définissant les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. PNA sur lesquels l'ADASEA travaille plus particulièrement : PNA Cistude et PNA Messicoles
Messicoles : les messicoles sont des plantes annuelles à germination hivernales habitant dans les moissons. Inféodées aux champs cultivés et pour la plupart peu compétitives, elles sont devenues très rares. Le PNA Messicoles a pour objectif de réhabiliter ces plantes pour les services environnementaux qu'elles peuvent jouer (maintien des auxiliaires, pollinisateurs, ressources génétiques).

OFB : Office Français de la Biodiversité : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité créé au 1er janvier 2020 sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

PSE : Paiements pour Services Environnementaux : nouvelle forme de soutien aux exploitations agricoles déployée par les Agences de l'Eau, basée sur la reconnaissance des services que l'agriculture rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

STECAL : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités définis dans les plans locaux d'urbanisme, à l'intérieur des zones agricoles et naturelle, et permettant l'implantation de nouvelles constructions.

TVB : Trame Verte et Bleue. C'est le réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques qui permettent la maintien de la biodiversité et de leurs services écosystémiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

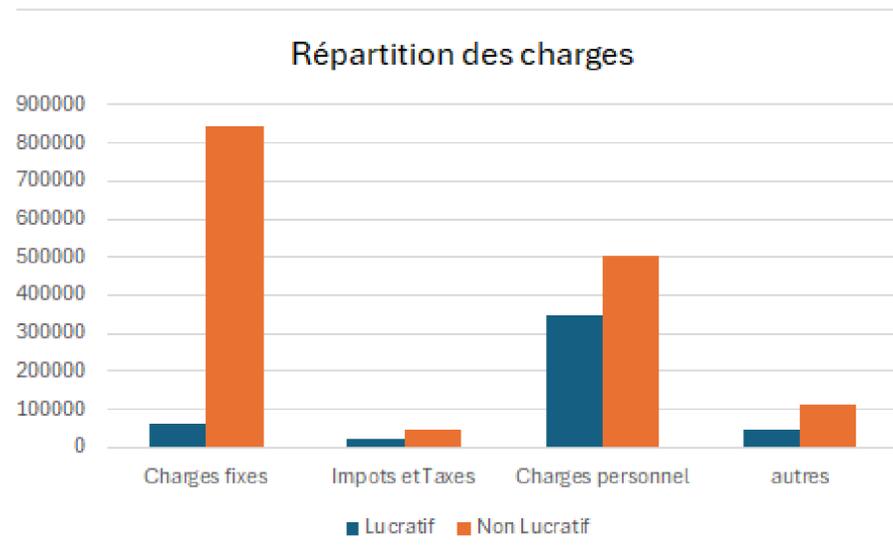
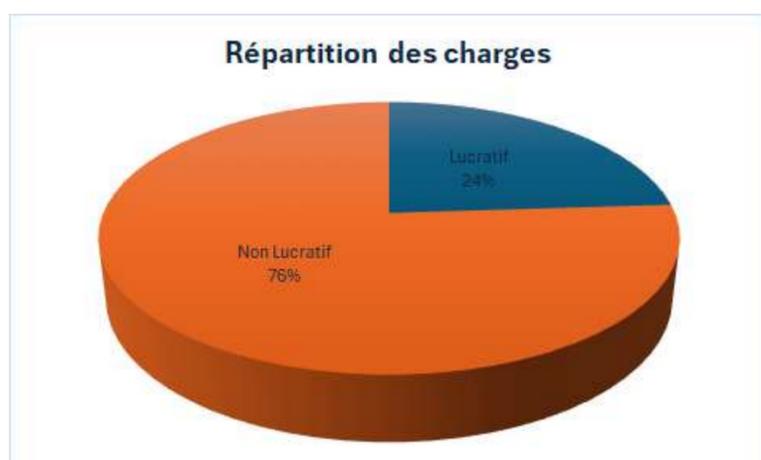
Bilan comptable 2024

Synthèse du Compte de Résultats 2024

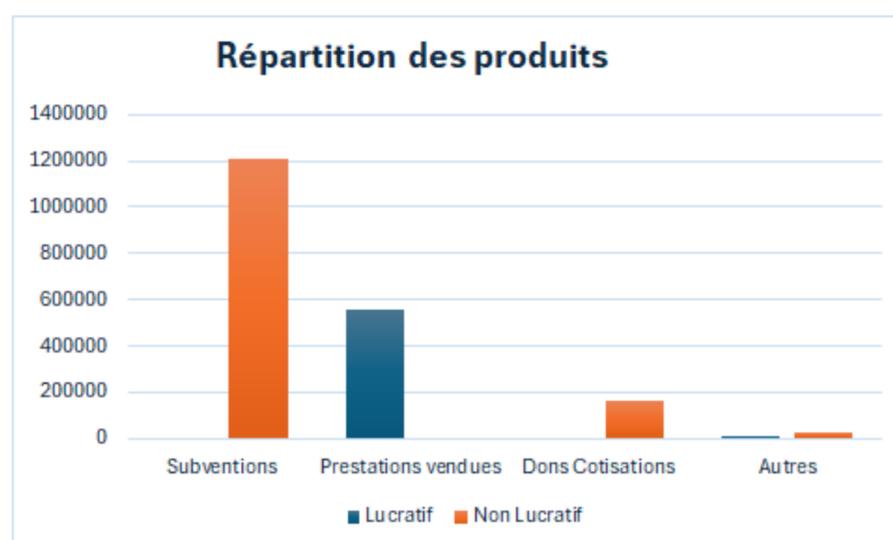


Compte de résultats	2024	2023
Ressources associatives	1 376 005	878 970
• dont subventions	1 210 561	834 694
• dont cotisations	6 080	4 825
• dont dons, mécénat	159 364	39 451
Prestations vendues	552 936	363 753
Activité globale	1 928 641	1 242 723
Transfert de charges, Reprises sur provisions, autres produits	18 106	14 632
Total produits d'exploitation	1 947 048	1 257 355
Charges de fonctionnement	904 223	279 392
Charges de personnel	854 175	793 050
Impôts et Taxes	31 248	46 030
Dotations aux amortissements et provisions, et autres charges	155 460	5 812
Total charges d'exploitation	1 950 004	1 124 284
Résultat d'exploitation	- 2 956	133 071
Résultat de l'exercice	- 18 338	110 664

Répartition des charges d'exploitation



Répartition des produits d'exploitation



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES TECHNIQUES



Contactez-nous pour l'étude, l'accompagnement et la mise en place de vos projets

ADASEA DU GERS

Maison de l'agriculture
3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161
32 003 AUCH Cedex

Tél. : 05 62 61 79 50
Email : a032@adasea.net
Site : www.adasea.fr



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

MEMBRE DU RÉSEAU IMAGIN'RURAL
CRÉÉE EN 1966 - N° SIRET 34060117800015